

BILAN 2020

Pôle Mineurs non accompagnés

Groupe addap13



Groupe addap13
éduquer dans la rue

Groupe association départementale pour le développement des actions de prévention 13
Pôle Mineurs non accompagnés



SOMMAIRE

Eléments de contexte généraux

p. 3

POLE MINEURS NON ACCOMPAGNES

p. 5

Organigramme

p. 6

Cartographie

p. 7

Le service Premier accueil et mise à l'abri pour évaluation

p. 9

■ Mission générale

p. 9

■ Le premier accueil

p. 9

En 2020, des missions un moment suspendues

p. 10

Eléments chiffrés 2020

p. 10

Typologie du public

p. 11

■ La mise à l'abri pour évaluation

p. 12

Des hébergements hôteliers

p. 12

Eléments chiffrés 2020

p. 13

En 2020 un confinement doublement angoissant pour notre public

p. 13

Des sorties estivales comme autant de jalons éducatifs

p. 15

Le SAS : une adaptation au contexte

p. 15

■ L'évaluation éducative et sociale

p. 19

Objectifs et cadre formalisé de la mission d'évaluation

p. 16

Organisation des évaluations éducatives et sociales

p. 16

Eléments chiffrés 2020

p. 17

Le service Hébergement diversifié Marseille et hors Marseille habilitation MECS

p. 18

■ Quatre unités éducatives

p. 18

■ Cadre de la mission et contexte 2020

p. 19

■ Eléments chiffrés 2020

p. 20

■ Des projets éducatifs individualisés

p. 21

Accompagnement à la socialisation et l'autonomie

p. 21

Accompagnement scolaire et préprofessionnel

p. 22

Accès aux soins / parcours de santé

p. 24

Organisation des repas

p. 26

Accompagnement aux démarches administratives

p. 26

Sport / cultures / actions collectives de loisirs

p. 27

SERVICE INSERTION PAR LE LOGEMENT

p. 29

Eléments de contexte

p. 30

Logements ALT pour des jeunes accompagnés par la prévention spécialisée

p. 30

Prise en charge de mineurs « incasables »

p. 32

Accompagnements dans le cadre de mesures ASELL

p. 34

Expertise technique des demandes de logement

p. 34

Renforcement de l'équipe

p. 35

ENTREPRISE D'INSERTION EQUILIBRE

p. 36

Présentation et contexte du projet

p. 37

Un démarrage progressif

p. 38

Une brusque accélération au premier confinement

p. 38

Des adaptations continues et une inscription dans le partenariat

p. 38

Les enjeux et échéances techniques

p. 40

Le volet insertion

p. 40



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

2020 a été marquée du sceau d'une nécessaire capacité d'adaptation, autant de la part des équipes éducatives dédiées à l'accueil et l'accompagnement des mineurs non accompagnés, que de la jeune équipe de l'entreprise d'insertion Equilibre et de celle du service Insertion par le logement.

Le 17 mars marque une césure lorsque nous basculons dans des modalités inédites de confinement. Certaines de nos missions sont suspendues de fait, comme le premier accueil et les évaluations et les équipes éducatives se recentrent autour des besoins premiers des jeunes qui nous sont confiées en mise à l'abri et en hébergements diversifiés. Ils se trouvent confinés, privés de lien social extérieur, confrontés à des fonctionnements scolaires compliqués et angoissés du retard que prennent les formalités administratives dont dépend leur avenir. Adaptation des emplois du temps, des apprentissages scolaires, des gestes barrières... il faut très vite réagir pour soutenir, contenir, informer et protocoliser des mesures sanitaires pour la sécurité de tous. Il faut continuer à soigner ces jeunes... et à les nourrir alors que les restaurants tirent le rideau. La toute nouvelle entreprise d'insertion Equilibre avait prévu une montée en charge progressive pour prendre le temps de s'ajuster aux goûts et aux besoins de ces jeunes gens. Au lieu de cela et heureusement, ils s'adaptent eux aussi et fournissent presque immédiatement 550 repas par jour... défi colossal qu'ils relèvent... mais qui n'est pas sans poser problème car l'ajustement ne s'est pas fait et eux-mêmes sont bousculés ; il a fallu aux équipes éducatives beaucoup de pédagogie pour faire accepter aux jeunes des repas parfois trop différents des snacks antérieurs et dont les quantités certains jours ne suffisaient pas tout à fait, alors même que le repas revêtait une importance décuplée dans ce quotidien réduit. Plus tard tout cela s'est travaillé, des passerelles ont été trouvées comme il avait été prévu... mais que d'adaptations de tous entretemps.

Le service Insertion par le logement initiant une diversification de ses publics, accueillait en 2020 des mineurs dits « incasables ». Il a été confronté à la difficulté de leur faire intégrer les gestes barrières et le confinement ... adaptation là aussi quotidienne, où contenance et lâcher prise doivent s'articuler au plus près des capacités mais aussi des souffrances de ces jeunes. Cette équipe, qui partage avec notre Pôle la fonction d'hébergement de publics jeunes très isolés et précarisés, travaille sur une base pédagogique proche de celle de la prévention spécialisée, avec un seuil de tolérance élevé et la volonté d'innover avec des prises en charge du dernier mètre qui comprennent une part de risque.

Finalement, il y a eu des repas, du soutien scolaire, des jeux de société, des éducateurs de prévention spécialisée prêt à épauler quelques situations... et une équipe infirmière en capacité de se former et d'offrir à l'ensemble des usagers et des salariés du Groupe un centre de dépistage interne du Covid. Et puis la vie a repris avec des démarches, beaucoup de sorties estivales pour canaliser l'énergie de ces jeunes trop longtemps privés d'extérieurs, la reprise du premier accueil dans le respect des gestes barrières et les adaptations successives au deuxième confinement et aux périodes de couvre-feu.

En parallèle nous nous sommes également adaptés à l'ouverture de nouvelles places de mise à l'abri. En effet, suite au confinement, un manque de places se fait rapidement sentir et le Pôle est sollicité par le conseil départemental pour prendre en charge les jeunes vivant dans le squat Saint-Just. 36 jeunes sont ainsi pris en charge le 28 avril 2020, et en plein confinement, une équipe éducative dédiée est recrutée. Ce nouveau dispositif continue par la suite de répondre aux besoins urgents de prise en charge, en accueillant progressivement davantage de jeunes. En juillet 2020, nous y accueillons finalement 50 jeunes au total.

La capacité d'accueil autorisée de 60 places en mise à l'abri a été portée à 100 en cours d'année et au 31 décembre 2020 nous nous sommes trouvés accueillir 185 jeunes, ce qui dit le volume des besoins.

Pour l'hébergement diversifié, notre habilitation était de 160 places mais l'ouverture prochaine d'un hébergement collectif de 50 places a été prise en compte par les services du conseil départemental et nous avons pu anticiper sur ce projet en répondant aux besoins à hauteur de 210 places occupées.

Ces chiffres disent bien la continuité pour le moins de nos missions en dépit du contexte singulier mais pour autant, en dépit de ces ouvertures constantes de places, les besoins au premier accueil restent très importants et les attentes pour mise à l'abri et évaluation se ressentent d'un manque continu de fluidité sur l'ensemble du dispositif départemental. C'est pourquoi nous serons force de propositions pour réfléchir à des modalités de prises en charge immédiates, dès le premier accueil, des personnes se déclarant mineures non accompagnées, dans l'intérêt de tous, usagers comme professionnels.

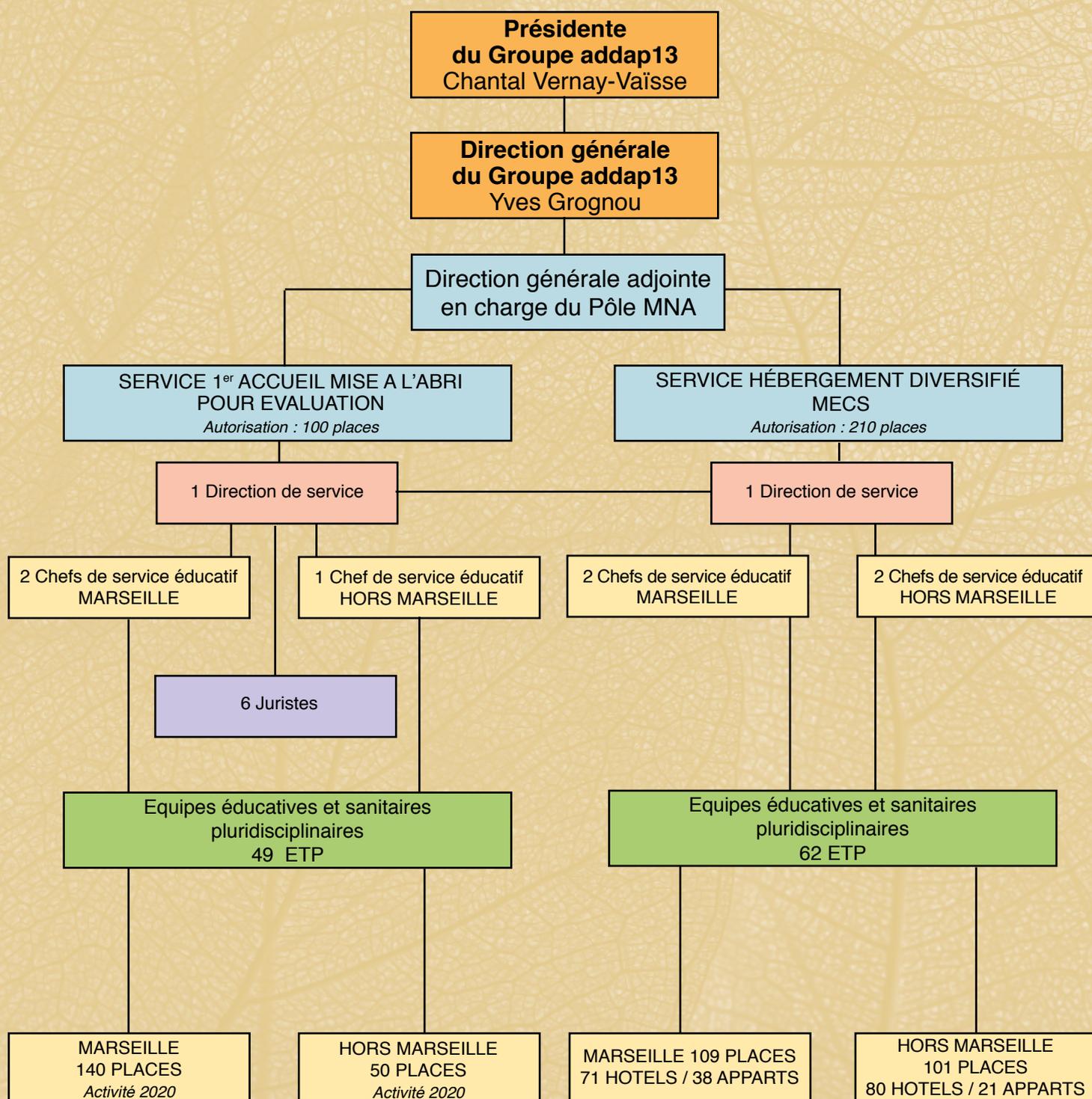


POLE MINEURS NON ACCOMPAGNES



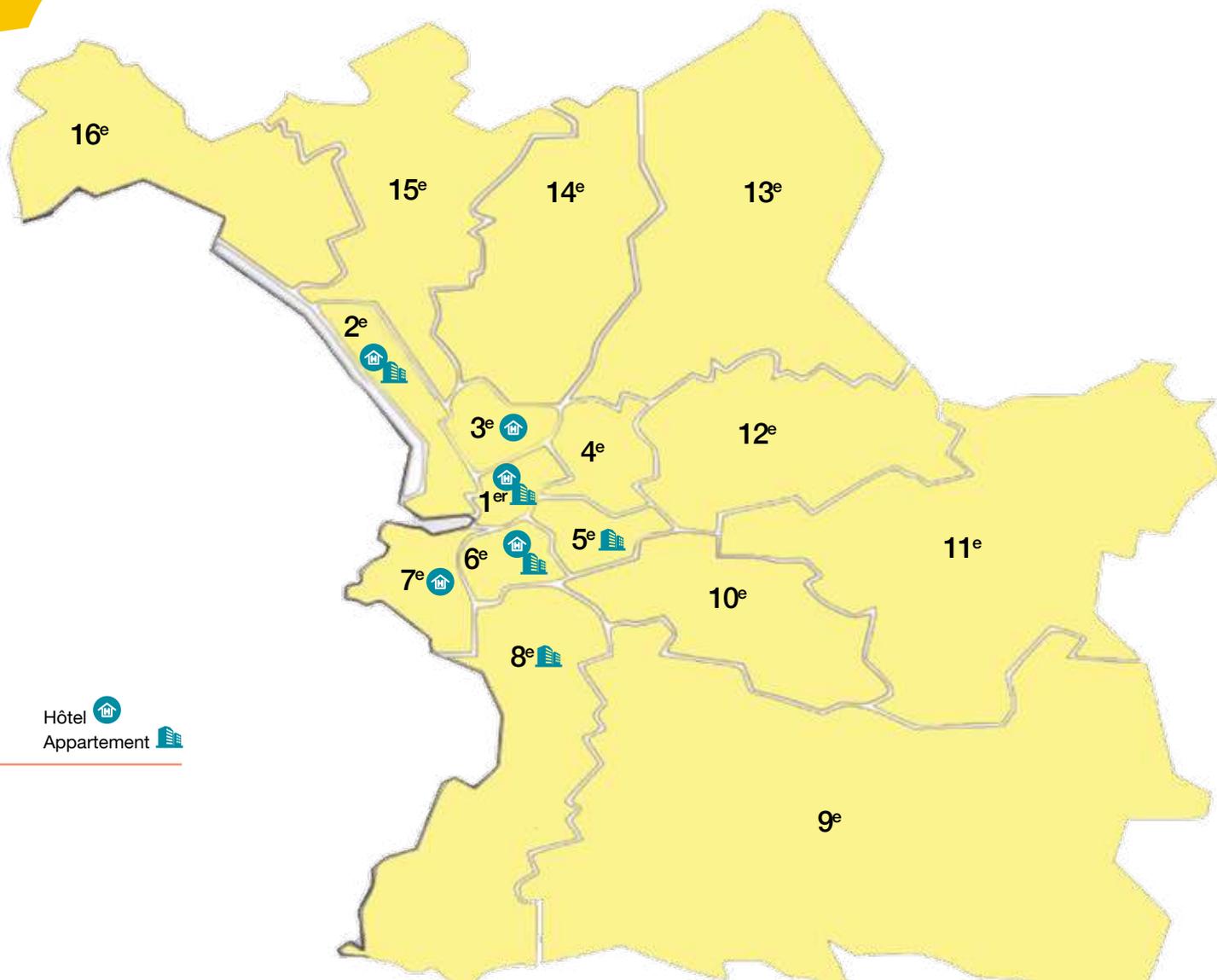
TABLEAU D'ORGANISATION

Groupe addap13



CARTOGRAPHIE

■ MARSEILLE



Hôtel 
Appartement 

SERVICE MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION

Séléna Delpont, directrice

- 2 cheffes de service éducatif
- 6 juristes (Marseille & hors Marseille)
- 21 travailleurs sociaux
- 2 personnels infirmiers & 1 aide-soignant
- 3 veilleurs de nuit
- 1 maîtresse de maison

Premier accueil

35 boulevard de Briçon - 13003

5 hôtels – 127 places

- De France - 13001 - 30 places
- Terminus - 13002 - 25 places
- Du Pharo - 13007 - 22 places
- Estelle - 13006 - 30 places
- Alcazar - 13001 - 20 places

SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS

Unité éducative 1

- 1 cheffe de service
- 9 travailleurs sociaux
- 1 personnel infirmier
- 1 veilleur de nuit
- 1 maîtresse de maison

Unité éducative 2

- 1 chef de service
- 9 travailleurs sociaux
- 1 personnel infirmier
- 1 surveillant de nuit

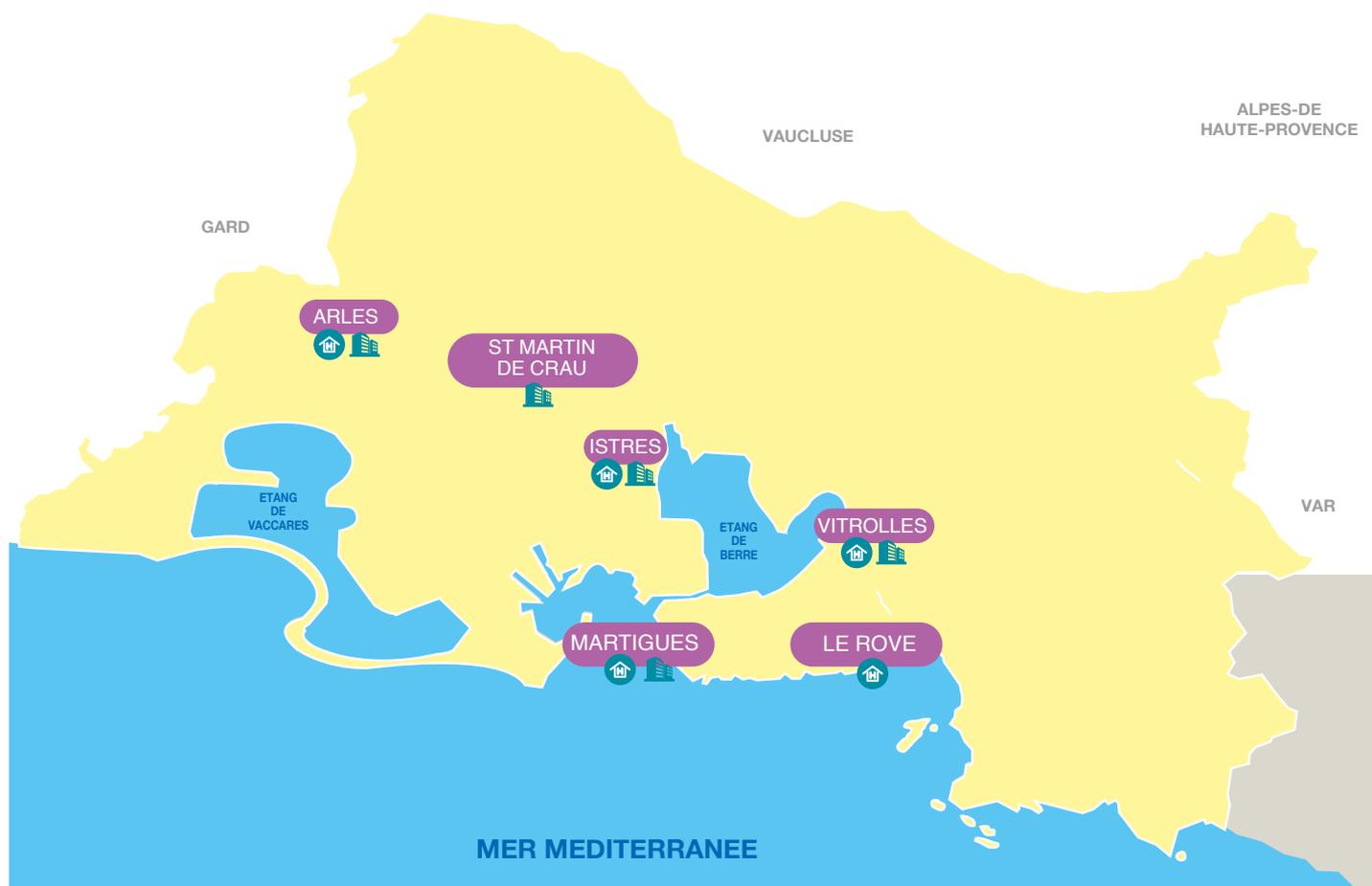
22 appartements répartis dans les 1^{er}/2^e/5^e/6^e/8^e arrondissements

1 hôtel - 30 places
Lutetia - 13001

3 hôtels – 50 places
Ruffi - 13003 - 20
Pastoret - 13006 - 16
Logi's Hôtel - 13006 - 14

CARTOGRAPHIE

■ HORS MARSEILLE



Hôtel 
Appartement 

SERVICE MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION

Séléna Delpont, directrice

- 1 cheffe de service éducatif
- 6 juristes (Marseille & hors Marseille)
- 8 travailleurs sociaux
- 1 personnel infirmier

Hôtel Résidence les Catalans
Vitrolles - 50 places

SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS

Unité éducative 1

- 1 cheffe de service
- 8 travailleurs sociaux
- 1 personnel infirmier
- 1 CIP
- 2 surveillants de nuit

5 appartements

Martigues - 4
Vitrolles - 1

2 hôtels - 40 places

Vitrolles - 20
Martigues - 20

Unité éducative 2

- 1 cheffe de service
- 8 travailleurs sociaux
- 1 personnel infirmier
- 1 CIP
- 2 surveillants de nuit

7 appartements

Arles - 2
Saint Martin de Crau - 2
Istres - 3

3 hôtels - 38 places

Istres - 8
Arles - 10
Le Rove - 20



LE SERVICE PREMIER ACCUEIL ET MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION

MISSION GÉNÉRALE

Le service Premier accueil et mise à l'abri pour évaluation a pour mission principale de procéder à l'évaluation éducative et sociale des personnes se déclarant mineurs non accompagnés. Pour ce faire le service accueille et met à l'abri toute personne se déclarant mineur non accompagné sur le département des Bouches-du-Rhône. Cette mission s'inscrit à la fois dans **la protection de l'enfance et la prévention des situations d'exclusion sociale** (repérage des vulnérabilités) et l'accompagnement de l'accès aux droits. Nous exerçons la mission sur la base des principes d'inconditionnalité de l'accueil et d'équité des prises en charge. Une attention particulière est portée aux publics les plus vulnérables pour lesquels une solution d'urgence pourra être proposée.

Nos objectifs opérationnels sont les suivants :

- Le **repérage** des personnes se déclarant mineures sur le territoire des Bouches-du-Rhône ;
- L'**accueil**, le repérage des vulnérabilités et le maintien du lien avec ces personnes dans la phase d'attente de mise à l'abri ;
- La **mise à l'abri** pour évaluation assortie d'un accompagnement éducatif et sanitaire ;
- L'**évaluation éducative et sociale** de ces personnes ;
- L'**accompagnement** de la sortie du dispositif ou de la réorientation vers les dispositifs de prise en charge au titre de la protection de l'enfance.

LE PREMIER ACCUEIL

La mission principale du premier accueil est l'enregistrement des situations de toute personne se déclarant mineur non accompagné. Cet enregistrement se fait via l'établissement d'une *Fiche de premier contact* transmise le jour même aux services du conseil départemental et l'inscription dans la file active. Ce procédé permet à la personne de nous signifier sa demande de prise en charge. Cette séquence donne la possibilité

de repérer les grandes vulnérabilités et d'informer les personnes sur la procédure générale d'évaluation éducative et sociale et le droit des étrangers.

Le premier accueil inconditionnel se déroule **trois à quatre matinées par semaine** dans nos locaux du boulevard de Briançon (3^e arrondissement de Marseille). Cinq personnels sont présents, éducatifs, infirmier et chargé de mission juridique, ce qui permet une fluidité et une disponibilité aux situations d'urgence sanitaire et psychologique (infirmier). En outre une grande salle permet de proposer un accueil thé/café/collation et de mettre à disposition des jeux de société et de la lecture pour le public en attente d'entretiens de premier contact ou de consultations infirmières. Cette configuration confère une dimension éducative à ce premier accueil et fait de ce lieu un repère. Les jeunes y reviennent ainsi plus facilement après l'établissement de leur fiche de premier contact, ce qui est très important pour garder le lien et repérer d'éventuelles dégradations de leur situation dans cette phase d'attente de mise à l'abri par nature anxiogène.

En 2020, une dizaine de jeunes ont été pris en charge en sur-occupation pour des raisons de grande vulnérabilité (vulnérabilité psychique, âge et/ou genre, urgence sanitaire...).

En 2020, une chaîne éducative à l'épreuve du confinement

A l'annonce du confinement de mars, l'équipe éducative a été confrontée à un changement radical et inédit qui a impacté l'ensemble des missions de ce service. Certaines ont dû être suspendues et l'accompagnement des jeunes mis à l'abri a été profondément modifié. C'est pourquoi nous consacrons une large part à ces singularités et leurs effets sur le public accueilli et la pratique éducative.

En 2020, des missions un moment suspendues

Au niveau du premier accueil, l'événement marquant de ce bilan 2020 est la rupture de service à laquelle nous avons dû nous résoudre en mars : nous avons en effet fermé le local dès l'annonce du confinement, ce qui a été ressenti durement par l'équipe pluridisciplinaire au vu des conditions de vie très précaires du public en attente d'entrée dans le dispositif et/ou de mise à l'abri. Pendant cette période, nous avons toutefois donné des rendez-vous individuels en extérieur pour maintenir une veille et des liens dans les situations les plus complexes.

Au déconfinement nous avons sans surprise constaté les effets que nous avons redoutés pour ces jeunes confrontés à la fermeture inédite des services sociaux de première ligne : hygiène, vêtements, santé, demandes de nourriture... les indicateurs sociaux étaient bien présents et nous y avons répondu du mieux que nous pouvions.

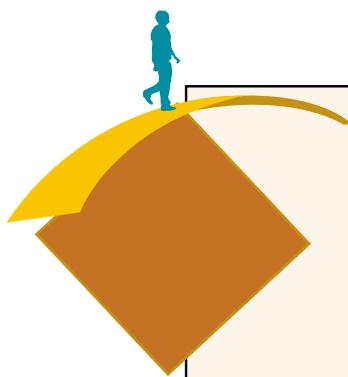
Malgré le retard mécanique entraîné par la mise à l'arrêt provisoire des évaluations pendant le confinement, la file active est restée basse jusqu'à l'automne (niveau le plus bas en août avec une trentaine de personnes). Ceci est imputable à la fermeture des frontières qui a modifié les flux et les entrées sur le territoire. Et puis en automne les arrivées ont augmenté à nouveau... et le froid est revenu.

La réouverture n'a pas signifié un retour aux conditions

d'accueil que nous avons travaillé à améliorer en 2019 car nous avons dû adapter nos modalités aux phases successives des mesures gouvernementales et aux impératifs de distanciation physique qui ajoutaient de la difficulté pour le public et pouvaient entraver la création du lien. Nous ne pouvons plus accueillir les jeunes à l'intérieur et avons dû nous résoudre à mettre en place un système de guichet. Du gel est systématiquement proposé au guichet ainsi que des masques lors de l'entretien d'inscription dans la file active. Dans un premier temps, nous avons également renoncé à servir un petit déjeuner mais avons ensuite organisé une distribution de nourriture : une table est installée à l'extérieur et les jeunes ont accès à des boissons chaudes, des jus de fruits et des biscuits.

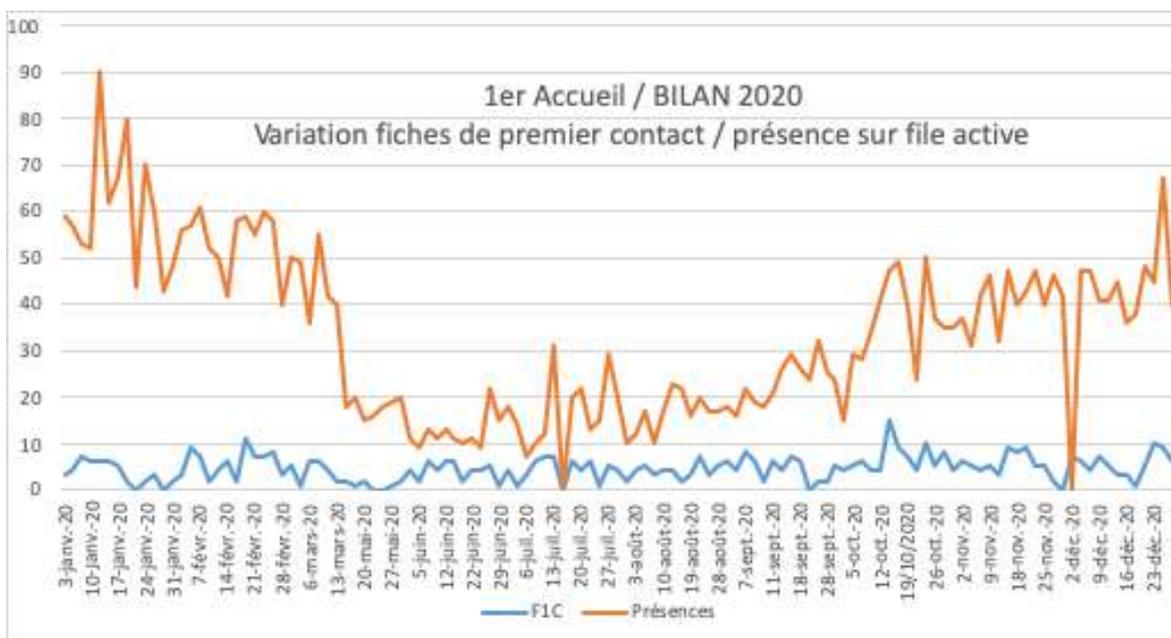
Depuis notre réouverture, nous nous sommes attelés à sensibiliser le public à la situation sanitaire et l'obligation/l'importance de respecter les gestes barrières... tâche parfois difficile sur le fond et compliquée sur la forme par les obstacles linguistiques. En parallèle la présence d'un personnel infirmier ou aide-soignant a été maintenue car elle permet de repérer les situations de fragilité et, si besoin, de recevoir la personne dans l'infirmerie (soins infirmiers et/ou orientation).

En dépit de ces conditions, le lien se maintient entre l'équipe et les jeunes car nous constatons qu'ils reviennent ; **le lieu fait encore repère** même s'il est de fait moins « accueillant ».



Éléments chiffrés du premier accueil en 2020

- **620** fiches de premier contact
- **4110** passages au premier accueil
- **123** jours d'ouverture
- **16 ans** : Age moyen à l'arrivée au 1^{er} accueil



La baisse des chiffres généraux est imputable à la crise sanitaire (fermeture du local et baisse des entrées sur le territoire) car dans les périodes d'activité normale, les volumes de présences, passages et inscriptions sont stables.

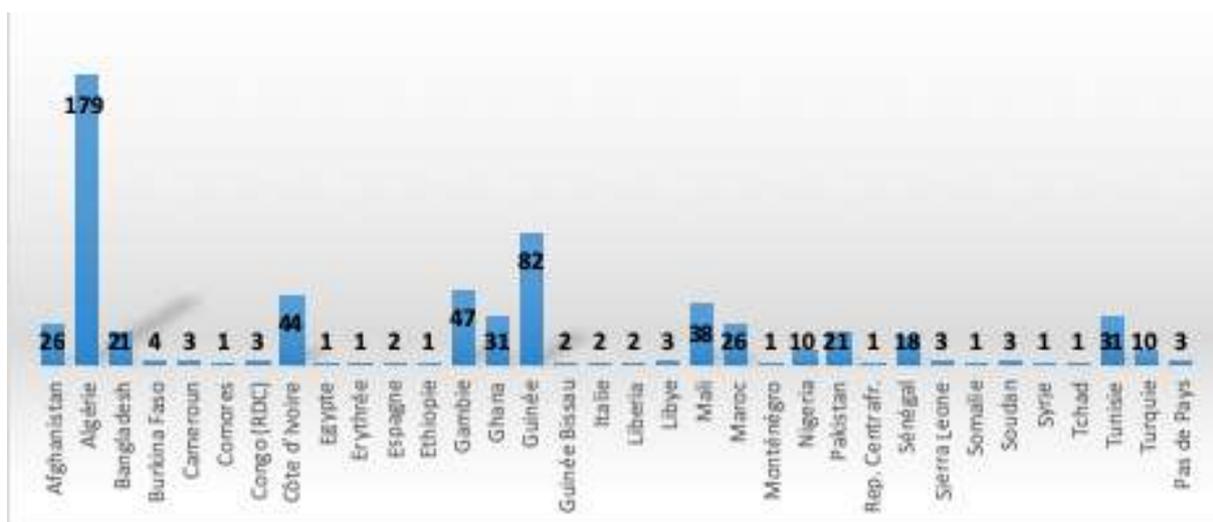
Typologie du public

À l'instar des statistiques nationales concernant les mineurs non accompagnés, la moyenne d'âge des

personnes se présentant au premier accueil est de 16 ans. Ces personnes sont principalement des garçons, à plus de 95 % âgés de 16 à 18 ans. Nous notons également la présence d'enfants à partir de 11 ans, dont le nombre reste très restreint mais tend à augmenter depuis 2015.

L'ensemble de ce public est principalement originaire du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, mais également de Turquie et d'Asie (Afghanistan, Pakistan).

Nationalités Premier accueil

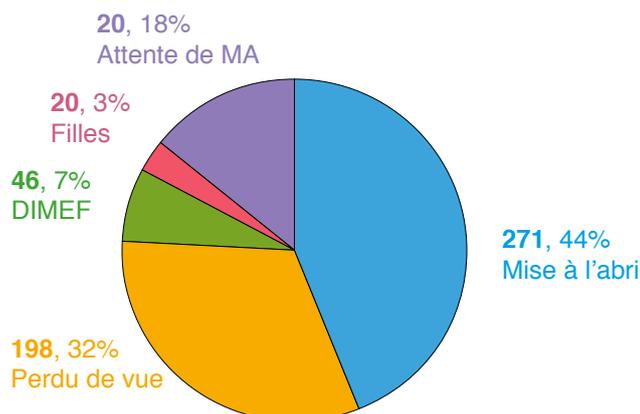


65 % des personnes ayant été reçues en premier accueil en 2020 ont bénéficié d'une prise en charge. Certaines personnes enregistrées ne se présentent

qu'une fois et ne poursuivent pas leur demande de mise à l'abri pour évaluation au titre de la protection de l'enfance.



Situation Premier Accueil au 31/12/2020



Perspectives 2021

- Accueil spécifique des jeunes repérés en grande vulnérabilité dans une structure hôtelière dédiée : réponse aux premières nécessités, évaluation éducative et sociale menée in situ pour réorientation vers des structures adaptées à leurs profils (âge, genre, difficultés...).
- Instaurer une permanence avec un/une psychologue pour une prise en charge plus rapide des troubles psychologiques consécutifs au parcours migratoire.

› Cahier des charges des résidences hôtelières

- Des chambres doubles (ou simple si besoin notamment d'isolement).
- Des sanitaires dans la chambre ou en nombre suffisant lorsqu'ils sont communs.
- Une salle de restauration et/ou d'activité (privatisée dans la majeure partie des cas).
- Présence d'un réceptionniste en journée et d'un veilleur la nuit, 365 jours par an.
- Des accès wifi et si possible des télévisions dans les chambres.
- Un service de blanchisserie interne.
- Le respect des normes de sécurité et d'hygiène.
- Règlement intérieur partagé entre la résidence hôtelière et le Pôle pour garantir le respect des règles de fonctionnement, des personnes et des biens.

› Organisation éducative

Une équipe éducative spécifique est dédiée à chaque unité d'hébergement selon un ratio éducatif / usagers d'1 éducateur pour 7 usagers, en accord avec les autorités de tarification. Le dispositif est complété par une équipe d'infirmiers et une aide-soignante, à hauteur d'1 personnel soignant pour 50 personnes accueillies.

Les équipes éducatives assurent une présence quotidienne, en journée et en soirée. Elles ont pour mission de veiller à la mise en œuvre de la procédure d'évaluation éducative et sociale, et de mener des accompagnements sanitaires et éducatifs.

Les éducateurs référents sont en veille toute la semaine en cas de besoins spécifiques et **des astreintes cadres sont effectives** toute l'année de 20 h à 8 h en semaine et 24h/24 le weekend. Cette disposition permet la gestion des alertes et urgences, et le maintien de lien avec les équipes éducatives, les surveillants de nuit, les jeunes et les hôteliers. Le cadre d'astreinte peut intervenir par téléphone (consignes données aux surveillants de nuit et/ou éducateurs) et également se déplacer sur site ou aller récupérer un jeune (sortant par exemple des

LA MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION

La mise à l'abri est la condition réglementaire des évaluations éducatives et sociales. Elle concerne, au fur et à mesure des places disponibles, les personnes s'étant présentées au premier accueil en se disant mineures. Durant le temps de cet accueil dans des hébergements sécurisés et adaptés, une surveillance, une **présence éducative et des actes d'accompagnement** éducatif et social sont assurés.

Nous sommes autorisés à accueillir **100 personnes** dans ce cadre et les places sont réparties entre 5 unités situées dans plusieurs arrondissements de Marseille.

Fin 2020, face aux besoins croissants, nous avons pu ouvrir une unité supplémentaire à Vitrolles. Ces 50 places permettent de désengorger Marseille et facilitent les réorientations vers d'autres bassins de scolarité et d'emploi, ce qui est pédagogiquement cohérent avec l'implantation déjà effective d'hébergements diversifiés en dehors de Marseille.

Des hébergements hôteliers

L'expérience a montré que lorsque les établissements garantissent le respect de notre cahier des charges, **la souplesse et la capacité d'adaptation** de ce mode d'hébergement est un élément favorable à la procédure d'évaluation et permet d'assurer l'accompagnement éducatif et sanitaire des jeunes.



urgences en pleine nuit).

La prise des repas s'effectue selon plusieurs modalités en fonction des contextes. La création de l'entreprise d'insertion Equilibre (Groupe addap13, rattachée au Pôle) a permis la fabrication et la distribution de repas sains, pris soit dans des réfectoires dédiés dans les lieux d'hébergement, en formules pique-nique lorsque les jeunes sont en stage, ou à récupérer dans les locaux du boulevard de Briançon pour certains jeunes le midi.

Le repas peut être pris dans un restaurant extérieur lorsque les conditions le nécessitent. Les éducateurs partagent les temps de repas en soirée pour s'assurer du bon déroulement des regroupements et échanger avec les jeunes. Les jeunes scolarisés bénéficient d'une inscription en demi-pension.

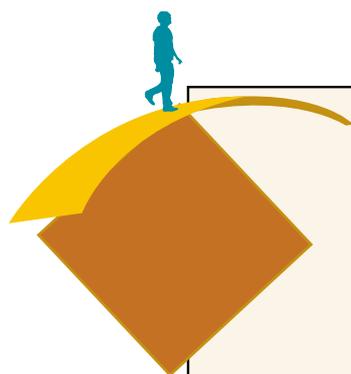
Les échanges réguliers entre les équipes éducatives et le personnel et les responsables hôteliers permettent **réactivité et souplesse** autour des situations. Les équipes éducatives peuvent également s'appuyer sur les équipes de prévention spécialisée qui savent nouer des liens rapidement avec des adolescents. Leur seuil de tolérance est élevé et elles ont une habitude spécifique des jeunes en situation d'exclusion. Nous avons pu également nous appuyer sur le réseau partenarial de la prévention spéciali-

sée dans l'ensemble des territoires où nous sommes implantés. L'accueil, l'accompagnement et l'évaluation des Mineurs non accompagnés reposent sur les compétences et l'expérience de l'équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, infirmiers et juristes). Mais ils s'inscrivent également au cœur de la culture professionnelle déployée par l'association depuis plus de soixante ans et renforcée par les nouveaux métiers présents au sein du Groupe, comme les médiations sociales et l'insertion par l'activité économique.

Sur le plan sanitaire, nos personnels soignants garantissent les premières démarches en termes **d'accès aux droits et aux soins** et en assurent la continuité tout au long de la mise à l'abri.

Cette prise en charge la plus globale possible (éducative, sanitaire et sociale) permet aux jeunes que nous accueillons de se préparer à leur insertion sociale et professionnelle et à leurs réorientations, en interne ou en externe, vers des structures bénéficiant d'un agrément maison d'enfants.

Enfin, nous veillons à ce que les situations les plus complexes, notamment celles ne relevant pas de la protection de l'enfance, soient étudiées sur la base de liens entre nos services, les services du département et très spécifiquement de l'Etat.



Éléments chiffrés 2020 de la mise à l'abri

525 jeunes hébergés au total

■ **406** jeunes issus de la file active (65 % des jeunes reçus en 1^{er} contact)

■ **119** jeunes entrés fin 2019

60 634 nuitées, soit 115 jours de prise en charge en moyenne

En 2020, un confinement doublement angoissant pour notre public

Au-delà de la crise sanitaire proprement dite, cette période a été particulièrement anxiogène pour les MNA car ils vivent dans une **temporalité singulière** : en effet dans le processus de régularisation, les démarches sont à effectuer avant la borne que constitue le passage à la majorité. Au printemps la mise à l'arrêt du processus dont dépend leur avenir (évaluations, audiences, expertises documentaires, rendez-vous avocats) a suscité chez eux une forte inquiétude en rendant leur projec-

tion difficile d'autant qu'il n'y avait aucune visibilité sur la date de la reprise d'activité. A cela s'ajoutait la raréfaction du lien social due à l'interruption de la scolarité, des activités sportives, associatives ou extrascolaires, et des relations entre jeunes de différents hôtels.

Du jour au lendemain, les éducateurs ont dû dans un même mouvement gérer leurs propres craintes et difficultés et véhiculer un message rassurant aux jeunes tout en les sensibilisant à la situation sanitaire. Nous avons jour après jour réinventé notre accompagnement et la première phase de questionnements et d'incertitude a fait place à une **organisation nouvelle**.

› Modalités éducatives mises en place pendant le confinement

● Organisation du temps de travail

Confrontés à la **réduction de nos activités en présentiel**, en conformité avec les recommandations gouvernementales, nous avons fait le choix de consacrer le présentiel restant à notre présence dans les hôtels au moment des repas. En parallèle le télétravail a permis de maintenir le lien avec les jeunes, d'accompagner aux devoirs et d'être disponibles et à l'écoute. Les réunions d'équipe ont été maintenues, en distanciel : nous y avons exposé difficultés et ressentis pour harmoniser nos pratiques mais avons été parfois confrontés malgré tout à un sentiment de solitude.

● La vie en collectivité

Les hôtels ont des configurations différentes : tous n'offraient pas de salle collective et la taille des chambres est variable (hébergement en chambres doubles)... En mars la nécessité d'un espace collectif est apparue pour permettre à chacun de passer du temps en dehors des chambres : dans les hôtels qui n'en disposaient pas, l'équipe a recomposé et repensé les espaces disponibles de manière à en aménager un et partout elle s'est employée ensuite à en organiser et réglementer l'accès (distanciation). Nous avons acheté et mis à la disposition des jeunes (prêt) des jeux de société leur permettant de se divertir. Les **séances de jeu** que nous avons mises en place en groupes restreints (souvent par chambrée) ont permis de garder le lien avec les jeunes et le partage de ces moments privilégiés avec eux a apporté de véritables bulles d'oxygène. Le jeu était en outre un **support pertinent de médiation** face aux tensions engendrées par la situation et de **soutien aux apprentissages**.

● La question scolaire

L'école en présentiel s'est brutalement interrompue de même que les cours de français langue étrangère (FLE) et les cours à distance ont mis un peu de temps à s'organiser. En outre peu de jeunes étaient équipés de matériel informatique, certains n'ayant même pas de téléphone. Les niveaux étaient très hétérogènes : filières générale, technologique, professionnelle, mais aussi des non lecteurs ou non scripteurs sans oublier ceux qui ne parlaient pas le français. Nous avons recensé les besoins et recherché des **supports adaptés** de manière à les soutenir tous. Nous avons acheté du matériel (tableaux, manuels, supports d'écriture, etc.). En parallèle les enseignants s'étaient aussi organisés et nous sommes entrés dans un double mouvement : **logistique** et organisation (impression et distribution des cours) et soutien scolaire / aide aux devoirs, en salle collective et à distance.

Le lien avec les équipes de prévention spécialisée du Groupe addap13 a été un réel soutien dans cette période singulière.

› Les effets de la crise sanitaire sur l'accompagnement éducatif et l'organisation

● Le lien éducateurs / jeunes

Cette nouvelle organisation a bousculé nos modalités d'accompagnement, principalement articulées autour de moments formels (rendez-vous extérieurs, évaluations, premier accueil...). Elles ont alors basculé majoritairement du côté de **séquences plus informelles** dans les hôtels (repas, jeux, soutien scolaire, entretiens) et au fil des jours nous avons constaté une évolution de notre lien avec le public, une **confiance accrue** née d'échanges et de discussions, moments humains que ne bornait plus le séquençage des démarches. Tout en gardant notre posture professionnelle (remettre le cadre, observer, repérer...) nous avons éprouvé la sensation positive de mieux connaître ces jeunes avec lesquels après tout nous étions dans un même bateau face à un inédit auquel nous devons faire face et les moments spontanés de bonne humeur qui ont jailli dans ce quotidien ont aussi permis de franchir l'obstacle avec le moins de dégâts psychiques possible.

Ce constat fédérateur a été suivi d'effets dès le déconfinement : les jeunes avaient besoin de sortir, de canaliser leur énergie et de retrouver les notions de groupe et de lien ; aussi avons-nous mené davantage de sorties et d'activités et sommes-nous désireux de continuer à organiser des activités. Nous sommes également désireux de ménager des **interstices entre les démarches** pour échanger avec eux afin de nourrir notre connaissance de ce public (**observations éducatives**) et mieux préparer la suite des parcours sur la base d'une confiance possible avec les adultes chargés de leur prise en charge dans le pays d'accueil.

Sur le plan pédagogique nous avons résolument pérennisé des équipes éducatives strictement dédiées à chaque unité d'hébergement de manière à ce que les jeunes d'une même unité aient des référents stables et bien identifiés. Il s'agit de renforcer l'aspect rassurant de cette prise en charge qui fait suite à une longue période d'errance et d'instabilité dans leurs vies.

● Les hébergements

Suite à nos constats la décision a été prise de quitter certains établissements ne répondant plus à notre cahier des charges, et notamment n'offrant pas d'espace collectif. Les nouveaux hébergements doivent disposer de cette fonctionnalité, offrir des espaces pour les équipes éducatives et privilégier les chambres individuelles. Au-delà de cette période de confinement, que nous espé-



rons unique, ces modalités permettent d'accompagner davantage à la socialisation, de partager des moments collectifs qui resserrent les liens entre eux et avec les éducateurs et de ménager des lieux pour des entretiens individuels en dehors des chambres, ce qui est plus contenant.

Des sorties estivales comme autant de jalons éducatifs

Des sorties plage ont été organisées sur l'île du Frioul pour que les jeunes puissent se baigner, se détendre et s'aérer après le confinement. Leur joie sitôt arrivés sur la plage, qu'ils se baignent ou pas, illustre la nécessité et la réussite de ces temps.

- **Sortie au parc Borély** en juillet avec huit jeunes hébergés dans deux hôtels différents pour permettre la création d'un lien social différent. Nous avons choisi un **support sportif** pour corriger les effets du long confinement où les jeunes sortaient très peu de leurs chambres : maux de ventre et de tête, angoisses... se sont installés avec cette sédentarité forcée. Enfin nous avons choisi un lieu un peu excentré du centre-ville dont les jeunes sortent peu, pour faire découvrir un autre secteur et un autre aspect de Marseille. Utilisation de vélos Rosalie et temps de sport collectif ont été suivis d'un **repas partagé** et de discussions autour de thèmes d'actualité.

Ce fut une réussite, autant entre eux qu'entre eux et l'équipe éducative : partage de ressentis qui resserrent les liens, effort physique suivi de détente et découverte de la partie sud de la ville. Les jeunes ont profité de toutes les séquences de cette journée de trêve.

- Une forte proportion des jeunes hébergés en hôtel à Marseille est très réticente à un hébergement en dehors de cette ville. Or à la sortie du confinement, après une période de gel des entrées et sorties dans le dispositif, il était particulièrement important de retrouver de la fluidité, ce qui impliquait le départ de certains jeunes vers les hôtels hors Marseille. Pour travailler cette question de **manière non frontale** nous avons choisi de faire découvrir à huit jeunes issus de deux hôtels différents des paysages et potentiels hors Marseille. Nous avons organisé une sortie à la journée dans les **Gorges du Verdon**. Arrivée au village du Verdon à 11 h après un shooting photo près de Valensole : balade d'une heure et nouvelle séance de photos. Pendant le repas dans le village, une bonne entente s'est créée entre les jeunes et les restaurateurs. Après-midi **détente et baignade**, halte goûter au glacier du village et retour dans les hôtels à 20 h. Les jeunes étaient ravis et nous l'ont fait savoir. Ils ont apprécié de sortir de Marseille et de se baigner dans ces lieux inconnus et inhabituels.

Par la suite deux des participants ont été transférés

vers des hébergements hors Marseille.

Ces temps de détente sont pour les équipes des supports éducatifs dans leur mission d'accompagnement de futurs citoyens vers l'autonomie.

Ils permettent de travailler de front plusieurs objectifs :

- ▣ Permettre à un maximum de jeunes d'avoir accès à des journées enrichissantes, avec des loisirs de qualité, répondant aux besoins de **développement de capacités physiques** (pratique d'activités sportives) et **relationnelles** entre pairs (groupe, respect de l'autre...) et avec les adultes référents de leur prise en charge (moments positifs partagés).
- ▣ Permettre aux participants de ressentir qu'ils sont considérés comme des êtres à part entière dont le **droit à la parole et les sensibilités** sont pleinement respectés par l'équipe (choix des activités, échanges informels...).
- ▣ Permettre à ces enfants et adolescents isolés de **découvrir de nouveaux milieux**, humains et naturels. Élargir et enrichir leur connaissance du monde dans lequel ils sont arrivés, par la découverte des richesses historiques, géographiques, culturelles... qui constituent le patrimoine du département d'accueil.
- ▣ Développer **l'esprit créatif**, les capacités esthétiques et intellectuelles, répondant au besoin et au droit de chacun de s'exprimer, expérimenter, créer et agir.
- ▣ S'attacher dans tous les domaines à **valoriser** l'effort personnel vers la réussite (sports...).
- ▣ Favoriser, via le partage de temps collectifs, la **socialisation**, le développement et l'accès à **l'autonomie**. Guider les jeunes dans la recherche du juste équilibre entre le respect de chaque individualité et les nécessités de la vie en groupe.
- ▣ Permettre à chacun de développer **esprit d'analyse et esprit critique** en apprenant à argumenter et écouter les autres, pour construire sa propre personnalité et vivre en société. Faire avancer leur réflexion et cheminement vers les valeurs prônées par la société d'accueil et encadrées par l'expression démocratique : tolérance, paix, justice, fraternité.

Le SAS, une adaptation au contexte

▸ Historique du dispositif

Le SAS APU est un dispositif de mise à l'abri avant évaluation qui s'est temporairement mis en place le 28 avril 2020.

Le Groupe addap13 a été sollicité par le conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour créer ce dispositif suite à l'ordonnance du tribunal administratif de Marseille du 20 avril 2020 enjoignant au département des Bouches-du-Rhône et à la ville de Marseille de mettre à l'abri les mineurs non accom-



pagnés présents dans le squat de Saint Just, dans des lieux adaptés aux exigences de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 sur le territoire.

Entre le 28 avril et la fin juillet 2020 se sont succédé différentes étapes dans ce processus :

- Le 28 avril 2020, **24 jeunes** ont été accueillis au sein du SAS APU
- Suite à l'ordonnance du tribunal administratif de Marseille du 26 mai 2020, **9 personnes** se déclarant mineures ont intégré le dispositif le 03 juin 2020
- Le 08 juin 2020, suite à l'évacuation du squat de Saint Just, **3 personnes** se déclarant mineures ont intégré le SAS APU.
- A partir du mois de juillet 2020, en accord avec le conseil départemental, les jeunes en file active ont commencé à intégrer les **26 places** du SAS de manière systématique avant l'entrée en mise à l'abri.
- Suite à l'évacuation du squat de la rue Flégier le 31 juillet 2020, le SAS APU a été incrémenté de **24 places**.

► **Prise en charge dans le dispositif**

Une équipe éducative composée d'une cheffe de service, sept travailleurs sociaux, une infirmière diplômée d'Etat, présents à temps plein sur les deux unités d'hébergement, a progressivement pris ses marques.

Les modalités d'accueil et de prise en charge éducative globale étaient identiques à celles proposées sur le dispositif de mise à l'abri.

- **Objectifs des accompagnements éducatifs**
Le nombre total de jeunes accueillis était d'environ **50**.
Depuis le 2 décembre 2020 et l'ouverture d'une unité de mise à l'abri hors Marseille, les deux hôtels dédiés au SAS ont intégré pleinement le dispositif de mise à l'abri pour évaluation. Les équipes éducatives ont pris en charge la production des observations éducatives nécessaires à la procédure d'évaluation éducative et sociale prévue par les textes de loi.
- **Activités mises en place au sein du dispositif**
Pendant **l'été 2020**, dans la période qui a suivi le déconfinement, une forte présence des éducateurs sur les hôtels a permis de mettre en place de **nombreuses activités** en parallèle des accompagnements individualisés, de la gestion de la vie quotidienne et de la prise en charge des situations d'urgence.
Les week-ends ont été spécialement dédiés à ce type d'activités, avec la participation active de groupes plafonnés à 10 jeunes. Les équipes ont organisé plusieurs matchs de football sur un terrain à côté de l'hôtel, une balade à la plage

du Prado, des visites du palais Longchamp et de la Friche Belle de mai, une sortie à l'Estaque, la visite du MuCEM et du Fort Saint-Jean, des séances de sport à Saint-Loup, Saint-Marcel ou à la Joliette et une sortie aux îles du Frioul.

Cet effort a permis de **rompre avec la logique d'isolement** qui avait prévalu pendant le confinement et qui avait éprouvé le public accueilli. Moments positifs partagés, canalisation de l'énergie et découverte de lieux de leur environnement actuel ont été très appréciés par les jeunes.

Nous mettrons l'accent sur le volet pré-scolarité et notamment sur l'apprentissage de la langue française. C'est pourquoi nous poursuivons le développement de propositions d'ateliers d'alphabetisation ou de français langue étrangère. Cela répond à un besoin et permet de gagner du temps pour la suite de leur parcours (intégration scolaire), souvent très contraint en matière de temporalité.

Dans le même esprit, dès que possible, les jeunes dont les évaluations seront positives, se verront proposer un test de niveau scolaire et un accompagnement vers la scolarité.

L'ÉVALUATION ÉDUCATIVE ET SOCIALE

Objectifs et cadre formalisé de la mission d'évaluation

L'évaluation éducative et sociale se déroule durant la période de mise à l'abri. Les modalités suivies sont conformes aux dispositions de l'arrêté du 20 novembre 2019 pris en application de l'article 2 221-11 du CASF, et qui établit notamment une grille nationale d'évaluation.

Les évaluateurs sont soumis au respect des principes de bienveillance et de neutralité. Aussi s'engagent-ils à ne pas juger la parole du jeune lors de l'entretien et à mener tous les entretiens de la même manière.

L'intérêt supérieur de l'enfant, notion consacrée en 1989 par la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, est au centre de la tenue de chaque entretien d'évaluation. C'est pourquoi, en cas d'avis trop divergents pour permettre l'émission d'un avis collégial, le doute profite au jeune concerné. C'est notamment la position de l'ANESM et de l'ONED : « L'Anesm a retenu le point de départ suivant : l'intérêt supérieur de l'enfant doit guider l'ensemble des actions développées auprès du MNA ». Le service s'appuie de plus sur le *Guide interministériel des bonnes pratiques en matière d'évaluation de la minorité et de l'isolement* élaboré en décembre 2019.

Organisation des évaluations éducatives et sociales

L'entretien d'évaluation est systématiquement conduit



par un **binôme** constitué d'un travailleur social de l'équipe et d'un chargé de mission d'évaluation (diplômé en droit, sciences politiques...), avec l'assistance d'un **interprète** chaque fois que de besoin. Cette modalité assure la légalité et la bienveillance.

L'équipe des juristes est en charge de la direction des entretiens et de la rédaction des évaluations éducatives et sociales dont l'objectif est de donner toutes indications permettant de statuer quant à la **situation d'isolement et de minorité** de la personne. Elles permettent également de déterminer les besoins en matière de protection, notamment s'agissant du repérage d'éventuelles vulnérabilités. L'analyse de la **cohérence des éléments** recueillis et la constitution d'un « **faisceau d'indices** » visent à pouvoir apprécier la minorité et l'isolement. Nous produisons des énonciations **bienveillantes** mais **rigoureuses** et responsables. La légalité de la procédure reste un point essentiel et les avis motivés sont appuyés sur la concertation entre les juristes et les équipes éducatives pluridisciplinaires qui produisent des **observations éducatives** issues de leur prise en charge quotidienne du jeune.

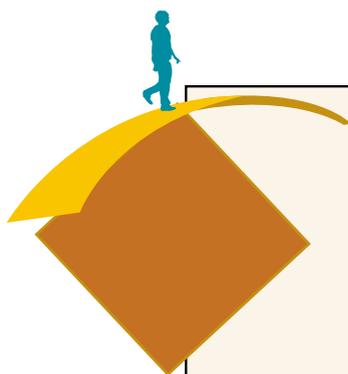
Nous respectons une stricte distinction entre la prise en charge éducative et la participation à l'entretien d'évaluation : pour ce faire l'entretien est toujours confié à des membres de l'équipe qui n'accompagnent pas le jeune au quotidien. En outre et toujours dans un souci de **neutralité**, en fonction du lien noué avec un jeune, un membre de l'équipe pourra demander à ne pas être positionné sur son entretien d'évaluation.

Enfin dans des situations de jeunes filles avec suspicion ou preuve d'exploitation sexuelle, les évaluateurs seront de préférence des femmes.

Lors de chaque entretien, les évaluateurs s'assurent régulièrement auprès du jeune qu'il a bien compris les questions et lui demandent s'il souhaite poser des questions. De même, l'entretien prenant nécessairement du temps, au vu de l'importance qu'il revêt pour la suite du parcours de l'intéressé, des pauses sont proposées. Enfin, même s'il est demandé au jeune des détails quant à sa situation, il lui est bien précisé qu'il n'a pas à aborder les situations les plus douloureuses s'il ne le souhaite pas. L'équipe s'appuie sur un guide assorti d'un glossaire élaboré par les juristes.

Les membres de l'équipe éducative chargés de l'accompagnement du jeune récoltent et rédigent les observations éducatives qui seront incluses dans le document final transmis au conseil départemental. Les étapes des accompagnements, notamment en matière de santé, consignées par les membres de l'équipe (infirmier et éducateurs), seront reportées également dans ce document final d'évaluation, toujours dans le respect du secret médical.

En 2020 à l'annonce du premier confinement, les procédures d'évaluation ont été, dans un premier temps, interrompues. Puis, face aux difficultés liées au « blocage » des situations, nous avons rapidement décidé une **reprise progressive** de la procédure en portant une attention toute particulière aux mesures sanitaires.



Eléments chiffrés 2020 des évaluations

- **620** personnes reçues au premier accueil
- **406** personnes mises à l'abri pour évaluation
- **345** évaluations éducatives et sociales transmises
- **170** personnes prises en charge par l'ASE (mineures), soit 49,2 %
- **175** personnes déboutées de l'ASE (majeures), soit 50,8 %
- **61** personnes dont l'évaluation n'est pas terminée au 31 décembre 2020

- Devant le nombre grandissant de situations, l'équipe de juristes se verra étoffée et passera de 4 à 6 personnels, avec des présences prévues au premier accueil pour faciliter l'établissement des premiers contacts.
- Nous projetons de réaliser plus de 500 évaluations éducatives et sociales en 2021.
- L'équipe de juristes se verra confier en parallèle des missions complémentaires de veille ou conseils juridiques auprès de l'ensemble des

professionnels du Pôle. Les jeunes demandeurs d'asile pourront notamment être reçus en première instance et réorientés ensuite vers les services compétents.

- Nous serons force de propositions en termes de solutions de sortie des dispositifs de l'Aide sociale à l'enfance vers les dispositifs dédiés aux majeurs étrangers.



LE SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MARSEILLE ET HORS MARSEILLE HABILITATION MECS

QUATRE UNITÉS ÉDUCATIVES

Chaque unité est composée d'un chef de service et d'une équipe pluridisciplinaire, éducative et infirmière : nous comptons deux unités à Marseille et deux hors Marseille, réparties entre les villes de Vitrolles, Le Rove, Martigues, Istres, Saint-Martin de Crau et Arles.

Notre habilitation Maison d'enfants à caractère social (juillet 2019), nous autorise à hauteur de **160 places** en hébergements diversifiés, soit en hôtels, « privatisés » pour la plupart, soit en appartements (studettes, colocations). Dans le courant de l'année, en attendant l'ouverture du collectif dit Coujit à hauteur de 50 places, nous avons été autorisé à anticiper et avons donc déployé ces **50 places**. Notre capacité d'accueil est ainsi passée à **210 places**, réparties fin 2020 entre **10 établissements hôteliers et 34 appartements**.

- Marseille : 39 places en appartements / 70 places réparties entre 5 établissements hôteliers.
- Hors Marseille : 29 places en appartements / 72 places réparties entre 5 établissements hôteliers.
- **Hébergement collectif / MECS COUJIT**
Nous envisageons au printemps 2021 l'ouverture de ce collectif de 50 places réparties sur deux unités de 25 jeunes.
L'accueil y sera certes collectif, mais selon des modalités favorisant l'acquisition de compétences menant

progressivement à l'autonomie. Les chambres seront donc équipées d'une fonction « ON / OFF » permettant par exemple, en fonction de la maturité du jeune, de se préparer ou non ses propres repas. Le modèle se veut innovant puisque qu'il propose une prise en charge évolutive, adaptative et souple. Individualisée et privilégiant l'autonomie, mais comprenant aussi des temps de socialisation et de vie en collectivité nécessaires à l'équilibre des jeunes et à leur intégration.

- **Hébergement collectif 12 places**
Nous avons lancé le projet d'acquisition d'une maison dédiée à l'accueil collectif de 12 à 14 jeunes (Marseille). Cette configuration de plus petit volume permettra d'accueillir des adolescents plus vulnérables et la disposition des lieux permet également de mettre en œuvre la mixité des prises en charges. Enfin, un studio pourrait favoriser l'accueil spécifique d'un public handicapé ou au parcours de santé nécessitant ce mode d'hébergement.
- Nous poursuivrons par ailleurs la **réduction de places en établissements hôteliers** au bénéfice de nouvelles places en appartements.



CADRE DE LA MISSION ET CONTEXTE 2020

Ce service accueille des jeunes gens de 15 à 18 ans confiés au conseil départemental des Bouches-du-Rhône par décision judiciaire.

Lorsqu'un jeune arrive dans notre structure, il lui est proposé un accompagnement éducatif lui permettant d'une part de se créer de nouveaux repères, se poser, se reposer et, d'autre part, d'entrer progressivement dans une logique de parcours d'insertion, conformément à l'habilitation et au cadre légal de l'aide sociale à l'enfance.

Les équipes s'attachent prioritairement à trois grands objectifs :

- Créer un lien éducatif dès l'arrivée du mineur dans la structure.
- Proposer des modalités d'hébergement adaptées à l'âge et aux spécificités de ces adolescents, relativement autonomes.
- Accompagner les projets d'insertion (scolarité/emploi).

Le service a pour objectif de répondre aux besoins fondamentaux des jeunes accueillis et de construire avec eux des projets d'insertion cohérents et individualisés. L'accompagnement éducatif est global et individualisé, dans un cadre permettant de faire repère tout en garantissant l'accès à l'autonomie : créer un lien de confiance étayant, soutenir les jeunes dans toutes les étapes des parcours, valoriser les avancées et donner du sens aux difficultés, décoder avec eux les règles de la société d'accueil (fonction d'interface), consolider le parcours scolaire et/ou professionnel, veiller à l'accès aux soins et à l'hygiène de vie, faire participer à des activités de loisirs et culture. En parallèle, les mineurs non accompagnés nécessitent un accompagnement administratif conséquent, du fait de leur statut et des démarches spécifiques qu'il entraîne.

Les équipes éducatives s'attachent spécifiquement aux points suivants :

- **Volet scolaire** et/ou préprofessionnel : inscription et suivi scolaires (progression, orientation, comportement, lien avec les établissements...) ; soutien et suivi dans les stages, contrats d'apprentissage, etc. (relations employeurs).
- **Volet judiciaire** : notes d'évolution, audience chez les juges des enfants pour renouvellement et au pénal pour certaines situations délictuelles.
- **Volet administratif** : démarches à effectuer en vue de la majorité (régularisation de la situation sur le territoire national : Accueil provisoire jeune majeur - APJM - carte consulaire, passeport, première demande de titre de séjour...) et accompagnement vers le logement (FJT, SIAO...). Sur cet axe de tra-

vail chronophage et complexe, les équipes éducatives sont soutenues par les juristes.

- Rédaction des candidatures pour des réorientations quand il y a lieu (hébergement collectif, appartements, lieux de vie, familles d'accueil...).

Les unités éducatives ont mené en 2020 ces missions dans un contexte très particulier, marqué par la pandémie, l'enfermement qu'elle a entraîné avec des conséquences notamment en matière de scolarité et la mise en suspens de tout le volet administratif, particulièrement difficile à gérer pour des mineurs dont le temps est compté pour régulariser leurs situations, la borne de la majorité faisant rupture dans ces parcours spécifiques. C'est ici le lieu de souligner que l'engagement du conseil départemental dans les APJM permet de poursuivre le travail éducatif et de sécuriser des trajectoires de vie.

Le service se donne pour objectif de construire autour des jeunes accueillis un cadre contenant et réactif, tout en restant suffisamment souple pour s'ajuster aux particularités des publics et favoriser leur autonomie (studios, studentes, appartements, colocations) :

- En fonction des disponibilités, nous adaptons le type d'hébergement aux profils et aux degrés d'autonomie que nous constatons (parcours et observations éducatives antérieures et déclaratif du jeune) ;
- En cours d'accueil dans le service, nous favorisons les mobilités internes de manière à préparer de plus en plus les jeunes à l'accès au logement autonome (de l'hôtel à l'appartement, une véritable progression est possible et sécurisante).

Nous sommes très attachés à cette logique de parcours en interne, à la fois souple et contenant et c'est pourquoi, afin de stabiliser les prises en charge et permettre une meilleure acquisition de l'autonomie, nous avons augmenté progressivement notre parc locatif.

Nous disposons actuellement de 34 appartements.

Les jeunes accueillis sont essentiellement orientés par le service Premier accueil et mise à l'abri pour évaluation. Ils peuvent être pris en charge de quelques semaines à plus d'un an sur du logement collectif (hôtel) avant d'accéder à un de nos appartements, un FJT ou une autre MECS.

En 2020 nous n'avons accueilli qu'un très petit nombre de jeunes réorientés par d'autres départements et nous avons compté une forte proportion de jeunes arrivant à 17 et plus, ce qui réduit drastiquement les modalités d'accompagnement. Enfin, le confinement a donné lieu à des délais de réorientation beaucoup plus importants que les années précédentes du fait de la suspension d'un certain nombre de procédures et de services à partir de la mi-mars.

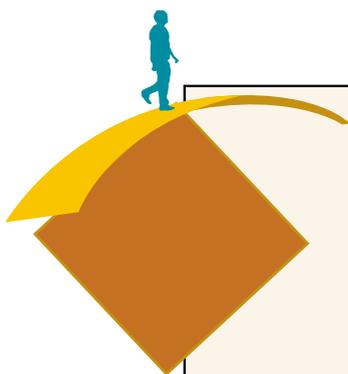
La pandémie a de fait considérablement impacté notre travail, à tel point qu'elle est devenue un repère usuel et que nous parlons souvent en termes d'« avant ou après le confinement ». Il a fallu adapter nos temps de présence auprès des jeunes pour consacrer le volume



de travail présentiel dans les moments les plus opportuns pour les soutenir : nous avons ainsi privilégié les heures décalées, en soirée.

Le confinement a ralenti les démarches consulaires, les dossiers de titres de séjour et les prises en charge. Nous avons vécu une période difficile parce que les jeunes étaient sous tension, ils avaient du mal à intégrer le respect des règles sanitaires et souffraient du manque de lien social et de perspectives administratives. La première période de confinement a réveillé des traumatismes comme l'enfermement et a accentué

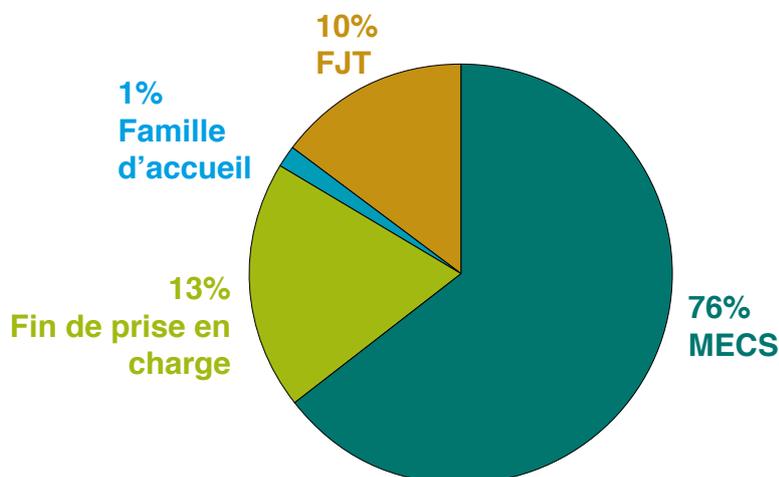
les problématiques psychiques (voire psychiatriques). La cohabitation s'est parfois avérée difficile dans des espaces qui se refermaient. Un quart des jeunes accueillis atteignant leur majorité en cours d'année, nous avons mis l'accent sur des demandes APJM, des démarches en préfectures et des orientations vers les foyers de jeunes travailleurs.



Eléments chiffrés 2020 de l'hébergement diversifié

- **356** jeunes hébergés
- **77 258** nuitées
- **212** jeunes présents au 31 décembre 2020
 - **102** à Marseille (dont 47 jeunes majeurs - APJM)
 - **119** hors Marseille (dont 40 jeunes majeurs - APJM)
- **145** jeunes sortis des hébergements
 - **14** FJT
 - **111** MECS
 - **19** Fin de PEC
 - **1** Famille d'accueil

Mouvement sorties des effectifs



DES PROJETS ÉDUCATIFS INDIVIDUALISÉS

Accompagnement à la socialisation et l'autonomie

La **socialisation** des jeunes commence dès leur entrée dans le service notamment à travers les **moments collectifs** vécus sous l'égide des éducateurs : ils permettent de travailler sur des règles de vie commune, les codes de politesse ou de savoir-vivre en collectivité.

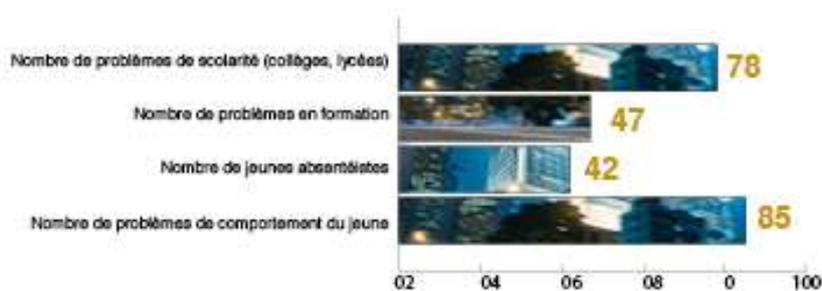
Le développement de l'**autonomie** vient de façon plus progressive et s'adapte au rythme de chaque jeune. Ils sont d'abord hébergés dans des résidences hôtelières et les équipes éducatives leur demandent d'effectuer des **petites actions de la vie quotidienne** comme aller laver leur linge, récupérer un document dans une administration, procéder à l'entretien de la chambre, cohabiter avec un camarade, etc. Ce sont autant de situations qui permettent d'évaluer la motivation et le degré réel d'autonomie ainsi que la maturité de chacun.

La décision d'orienter des jeunes dans un de nos appartements dépend de plusieurs facteurs : la durée du séjour à l'hôtel, le degré d'autonomie, le projet professionnel et le comportement. La décision de mettre un jeune en appartement est prise en réunion d'équipe. Ce mode d'hébergement est principalement choisi pour ceux qui ont montré une capacité importante à l'autonomie durant leur séjour en structure hôtelière et dont le projet d'insertion socioprofessionnelle est bien avancé. Il s'agit alors de les accompagner vers la responsabilisation. Les jeunes proches de la majorité ou l'ayant atteinte depuis quelques mois, doivent se préparer à une sortie positive de l'Aide sociale à l'enfance et cette étape intermédiaire présente une possibilité de transition tout à fait pertinente.

Dans ce second temps, lorsqu'ils ont intégré un **appartement du service**, l'accompagnement s'attache à travailler davantage la dimension de l'autonomie pour les aider à se projeter dans leur vie d'adultes dans le pays d'accueil. Ce volet se travaille et se réfléchit avec eux à travers la **gestion de la vie quotidienne**, dans plusieurs domaines : gestion du **budget** (courses, économies d'énergie...), préparation des repas (manger équilibré), répartition des tâches ménagères, utilisation de l'électroménager (machine à laver, four...), petits **dépannages** (changer une ampoule, déboucher un évier...). Nous les préparons à pouvoir accéder à un logement de droit commun en les impliquant également dans le volet administratif inhérent à une location : **caution, factures** (électricité...). A ce moment-là leur est attribuée une somme permettant de faire leurs courses, ce qui est une mise en situation fructueuse sur le plan de l'accompagnement éducatif.

Les éducateurs référents des jeunes se rendent régulièrement dans les appartements, en journée ou en soirée. Cela permet d'observer comment les jeunes entretiennent leur habitat et d'aborder les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, mais aussi de partager simplement un temps ensemble. **Ces temps partagés** peuvent se dérouler autour de bons **repas** qui renforcent le lien éducateurs/jeunes et sont alors souvent l'occasion de certaines confidences de la part des jeunes : les repas sont des moments où l'on constate qu'ils peuvent aborder des sujets difficiles comme la migration ou le manque ressenti du fait de l'éloignement de leur famille. Enfin, ils permettent également d'échanger sur leurs cultures à travers la préparation de plats variés, très différents d'un pays à un autre : valorisation, souvenirs, partage, ce sont des temps forts de la construction d'une identité entre deux mondes.

Problématiques rencontrées



Accompagnement scolaire et préprofessionnel

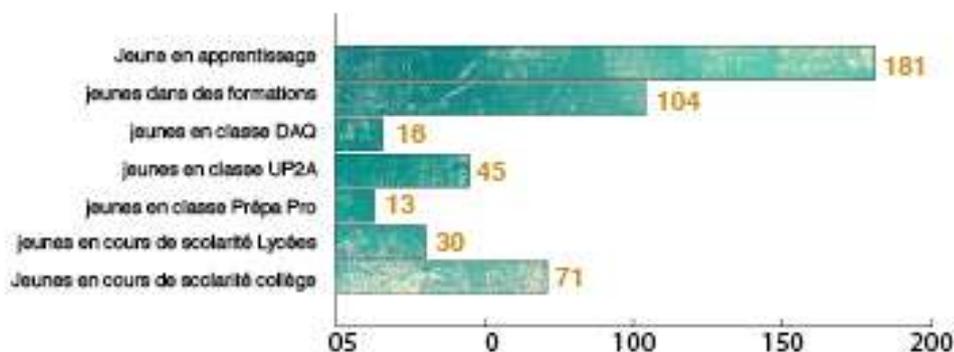
Une de nos missions est l'accompagnement à la scolarité et à l'insertion professionnelle des jeunes, sachant qu'il doivent absolument pouvoir justifier d'avoir suivi pendant au moins six mois une **formation qualifiante** avant de déposer, une fois majeurs, leur première demande de titre de séjour à la préfecture. De plus c'est une **demande** forte de jeunes ayant souvent quitté leur pays pour des raisons économiques.

Une partie non négligeable d'entre eux est **non ou peu scolarisée** antérieurement (NSA ou PSA), tandis que d'autres arrivent de pays non francophones. Ils sont souvent très impatients de pouvoir commencer l'école ou trouver un contrat d'apprentissage, et nous devons alors leur expliquer qu'il leur faut d'abord une

maîtrise certaine du français ou un niveau suffisant en mathématiques pour pouvoir suivre sereinement une scolarité. Il faut trouver des solutions pour **soutenir et valoriser** tout en donnant des **perspectives réalistes**. Nous parvenons à tous les orienter, soit en classe de CAP ou BAC professionnel, soit par la voie de l'alternance en CFA et la signature de contrats d'apprentissage.

La plupart des jeunes arrivant dans le service ont déjà été inscrits dans un dispositif de français langue étrangère mais expriment alors le souhait d'en sortir pour intégrer cette formation qualifiante et/ou contrat d'apprentissage dont peut dépendre une régularisation. Ils sont très au fait de cela et c'est une des premières inquiétudes qu'ils expriment quand ils arrivent. Lorsque nous recevons des jeunes approchant la majorité, nous les accompagnons à faire des choix entre les besoins

Situation scolaire et pré professionnelle



d'apprentissage du français et la nécessité administrative.

Ce tableau illustre bien la force de leur motivation avec un nombre de situations bien supérieur au nombre de jeunes, ce qui indique leur mobilité : en effet, toutes filières confondues, nous enregistrons en 2020 jusqu'à 460 situations entre scolarité, pré professionnalisation ou parcours vers l'apprentissage.

► La scolarité

110 actes de médiation en 2020 avec les établissements scolaires.

La grande majorité des jeunes a passé un **test CAS-NAV** auprès de l'Inspection académique ou au CIO (Martigues/Arles/Marseille), la division des élèves de l'Inspection académique gérant les affectations pour les moins de 16 ans (obligation scolaire) et le CIO pour les plus de 16 ans. En fonction de leurs

résultats au test, les jeunes ont été orientés :

- en collèges (classes de 4^e ou 3^e)
- vers des dispositifs de remise à niveau : plateforme de première scolarisation et classe UP2A pour les moins de 16 ans et DAQ au besoin (pour les plus de 16 ans),
- en lycées professionnels (CAP : électricité, peinture, hôtellerie, restauration...),
- vers de l'alternance avec des contrats d'apprentissage.

En 2020, la plateforme de première scolarisation a ouvert à Miramas, ce qui facilite l'accompagnement des jeunes hébergés hors Marseille (Vitrolles, Martigues, Arles et Istres).

En 2020 nous nous sommes particulièrement appuyés sur un **partenariat** diversifié dans nos démarches d'accompagnement vers la scolarité. Pendant le confinement, les jeunes avaient beau-



coup de devoirs envoyés régulièrement par les professeurs et nous n'étions pas préparés à une telle charge. Nous avons fait tourner les imprimantes de l'association à plein régime et par la suite, avons bénéficié de prêts de tablettes (Education nationale, conseil départemental et Emmaüs Click & Collect). A force de pugnacité, nous sommes parvenus à **maintenir la continuité scolaire** et avons notamment mené des ateliers de soutien scolaire dans les lieux d'hébergement, en petits groupes pour respecter les mesures sanitaires. Par la suite après le confinement, les ateliers ont été menés dans les locaux du Pôle. A Marseille, nous avons pu mettre en place un projet avec un collectif de bénévoles, Le Groupe Raphaël, qui avait déjà expérimenté ce type de partenariat avec d'autres MECS et a accompagné les jeunes en termes de soutien scolaire et d'activités ludiques et culturelles.

Le dernier trimestre a été complexifié par le maintien de temps scolaires à domicile pour les lycéens : nous avons gardé, autant que faire se peut, le **lien avec les établissements scolaires** pour un suivi des devoirs et avons accompagné les jeunes qui le demandaient. Parfois, nous avons proposé des alternatives comme des cahiers de vacances et/ou la mise à disposition de livres pour les jeunes intéressés. Nous avons également travaillé avec les CIO chaque fois que nécessaire.

Un des effets de la crise est la difficulté grandissante que nous rencontrons pour trouver des entreprises acceptant de recevoir les jeunes pour leurs périodes de stage, notamment dans le nord du département, éloigné de Marseille.

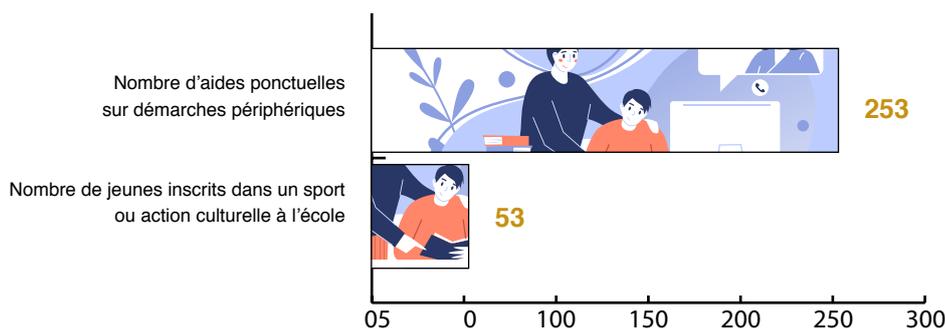
La question du **soutien à la scolarité est très prégnante** (vocabulaire, méthode, suivi...) et complexi-

fiée par une **maîtrise insuffisante du français**. Nous sommes souvent pris en étau, surtout lorsque les prises en charge sont courtes (approche de la majorité) entre la nécessité d'un parcours en formation qualifiante pour les démarches de régularisation et ce besoin de formation spécifique au français : s'y ajoutent le délai nécessaire pour trouver ses marques et comprendre les codes de l'école et des niveaux d'instruction hétérogènes à l'arrivée en France... Certains jeunes ont besoin de bien plus de temps que nous ne pouvons leur en laisser. Durant la période en classe UPE2A, certains auraient besoin d'un soutien renforcé en FLE pour leur permettre de progresser plus vite et pouvoir intégrer une formation qualifiante. Mais ce serait également nécessaire pour des jeunes en formation qualifiante, qui se retrouvent souvent perdus en ce qui concerne les cours théoriques et les matières générales.

Pour les **aides aux devoirs**, hors pandémie, nous disposons de possibilités partenariales mais pour le **français langue étrangère** nous n'avons pas encore trouvé une offre qui réponde à la récurrence et au volume des besoins (capacités d'accueil, moyens).

Les jeunes passent ensuite par les préformations afin d'être aidés dans leur orientation professionnelle, avant de trouver un contrat d'apprentissage. Nos conseillers en insertion professionnelle mettent en place des **ateliers à thème** (CV, lettre de motivation, préparation à un entretien) et certains éducateurs développent des partenariats avec les entreprises. L'ensemble de ces élaborations a bien fonctionné malgré le contexte de crise sanitaire et les professionnels ont su s'adapter aux jeunes avec des propositions toujours individualisées et réalistes.

Activités de soutien à la scolarité



Nous développerons des actions de soutien scolaire ou de découverte des métiers.

A l'interne nos Conseillers en insertion professionnelle resteront la courroie de transmission entre l'éducatif, le scolaire et l'insertion professionnelle.

A l'externe, nous devons affiner nos partenariats avec l'Education nationale, la Chambre des métiers, voire les Missions locales.

› L'Emploi/formation

Lorsque les jeunes souhaitent trouver un **contrat d'apprentissage**, nous les accompagnons à l'élaboration des outils de recherche d'emploi à savoir le CV et la lettre de motivation, mais aussi dans les recherches de stages et l'acquisition de savoir-être (manières de se présenter auprès des employeurs)... Nous avons orienté et accompagné tous les jeunes qui le souhaitaient aux réunions d'information sur

l'apprentissage à la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), à la Cité des métiers, et dans les CFA pour qu'ils y déposent leur CV et récupèrent des adresses d'employeurs recherchant des apprentis. En 2020 nous avons renforcé notre **partenariat avec la Mission locale**, notamment pour permettre aux jeunes en recherche d'apprentissage de faire des stages qui confirment leur projet professionnel, ou de faire un essai dans des entreprises. Pendant l'été plusieurs jeunes se sont inscrits en Mission locale pour pouvoir bénéficier des formations prises en charge par le conseil régional ou d'ateliers d'aide à la recherche d'emploi.

Lorsque les jeunes démarrent un contrat d'apprentissage nous les accompagnons **en termes de savoir-être et d'intégration des règles** : nous les sensibilisons aux devoirs mais aussi aux droits des salariés. Pour pallier les complications dues à la crise sanitaire, nous avons encore renforcé **le lien avec les employeurs** de manière à accompagner les mises en congé et/ou en chômage partiel, et la continuité du travail. La relation reste dans l'ensemble cordiale et techniquement opérationnelle. Toutefois il nous faut rester vigilants et nous avons dû faire face à quelques problèmes (absence aux journées de regroupement au CFA car pris sur un chantier, paiement de salaires, défaut de démarches administratives à la majorité...) qui se sont trouvés assez vite réglés.

Les CIP du service avaient projeté de travailler l'insertion professionnelle des jeunes par le biais d'actions collectives réparties sur les trois axes suivants :

- L'accompagnement à la définition du projet professionnel,
- L'orientation vers des partenaires ad hoc lors de la sortie de notre dispositif,

- La mobilité sur le territoire.

Pour ce faire, nous avons travaillé en partenariat pour préparer la forme et le contenu de ces actions : prises de contact avec des employeurs, la Cité des métiers, des partenaires de Pôle emploi et de la Mission locale. Cependant, au moment de les mettre en place, le deuxième confinement nous en a empêchés et nous avons choisi de les reporter. Dans l'attente, pour ne pas pénaliser les jeunes, nous avons tout de même mené **des ateliers**, par petits groupes dans chaque lieu d'hébergement : réalisation de CV et lettres de motivation, préparation d'entretiens d'embauche, développement de compétences en termes de savoir-faire et savoir-être.

En 2020, l'accompagnement des CIP est donc resté majoritairement centré sur l'individuel mais nous avons tout de même amorcé une **dynamique collective** que nous souhaitons poursuivre à l'avenir, dès que la situation sanitaire le permettra.

Pour les situations où des jeunes ne sont pas scolarisés assez rapidement, nous avons développé un partenariat avec des organismes de formation proposant des formations de remobilisation ou de **préparation à l'apprentissage** : le CFBT avec la classe préparatoire à l'apprentissage, le CANA avec le dispositif @REVE, l'ADEF ... Ces modalités ont démontré leur efficacité puisque la grande majorité des jeunes ayant participé à ce type de formation a par la suite trouvé des contrats d'apprentissage.

Dans le même esprit, nous avons poursuivi le partenariat avec des lycées professionnels privés pour pouvoir **scolariser rapidement en formation qualifiante** des jeunes proches de la majorité et encore en attente d'affectation de la part de l'Inspection académique.

Emploi Formation



L'apprentissage étant une source pertinente de qualification et d'emploi, il sera proposé comme voie d'insertion possible et nous travaillerons en lien étroit avec les CFA et un réseau d'employeurs.

Accès aux soins parcours de santé

La prise en charge sanitaire demeure un objectif prioritaire de notre accompagnement, les jeunes accueillis souffrant parfois d'un parcours chaotique dû à la migration, parfois assortie de violences ayant laissé

des traumatismes. Nos équipes éducatives sont pluridisciplinaires et ont intégré des personnels soignants qui s'attachent à construire/rétablir des circuits de santé et de soin individualisés et cohérents. Les éducateurs veillent aux accompagnements et démarches afférents mais aussi à l'étayage culturel nécessaire à l'adhésion des jeunes aux propositions sanitaires qui leur sont faites.

Dès le début de nos prises en charge, notre équipe infirmière travaille ce volet de la manière suivante :

- prendre connaissance des accompagnements médicaux antérieurs,
- vérifier l'existence/validité de la CMU (nous pouvons rencontrer des difficultés pour les majeurs à obtenir la CMU à cause de délais très longs),
- prendre rendez-vous avec un médecin généraliste pour une première visite,
- accompagner au Centre de lutte anti tuberculeuse (CLAT),
- accompagner au Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (CEGID),
- chaque fois que nécessaire prendre rendez-vous chez des spécialistes (dentistes, orthodontistes, dermatologues, ophtalmologues, diététiciens, kinésithérapeutes...),
- assurer des soins chaque fois que nécessaire (notamment après une intervention chirurgicale),
- sensibiliser fréquemment les jeunes à la médication car ils sont nombreux à vouloir prendre des médicaments de manière systématique pour un mal de tête, un rhume, etc.

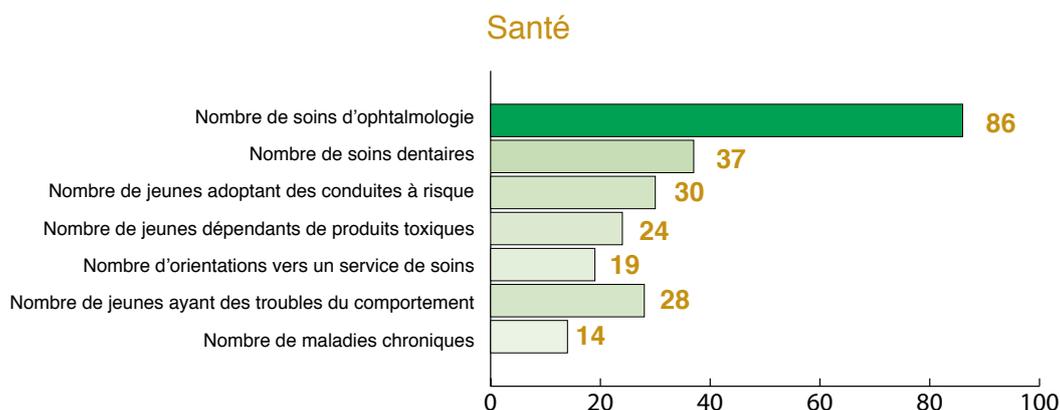
Nombreux sont les jeunes qui ont vécu des situations traumatiques, mais chacun le vit différemment. Chez ceux qui étaient fragiles, le confinement a aggravé les choses et mis en lumière des pathologies qui pouvaient être liées à l'enfance (maltraitements au sein de la famille du pays d'origine, voire situations d'abandon) ou au parcours migratoire. De manière générale nous avons observé pendant le confinement une **aug-**

mentation des troubles anxieux. L'assimilation des règles et des **gestes barrières** a été progressive et les mesures ont été globalement respectées mais les changements successifs de protocoles ont parfois créé de la confusion. Il nous a fallu, éducatifs et soignants, en 2020, **expliquer sans cesse** et rassurer pour pouvoir poser le cadre.

A travers leurs histoires de vie, nous nous questionnons sur la **notion de maladie** car elle se vit différemment dans chaque pays. Quelques jeunes ont parfois manifesté de l'incompréhension et de l'anxiété devant la médecine et les techniques proposées, par rapport aux prises en charge traditionnelles qu'ils connaissaient dans leur pays d'origine. Les personnels soignants, au-delà de leur aide précieuse dans les suivis médicaux, dont certains peuvent être lourds, et leur lien avec les partenaires de santé, apportent à l'équipe éducative des éléments sur l'évolution des comportements des jeunes.

Nous avons ainsi testé des solutions et élaboré des hypothèses. Des **accompagnements réguliers en CMP** ont été mis en place pour les jeunes présentant des problématiques psychiques ou des conduites à risques et/ou d'addiction. Malheureusement, de nombreux jeunes refusent cet accompagnement car pour beaucoup d'entre eux aller voir un psychiatre ou un psychologue est synonyme de folie. Nous travaillons de manière continue sur les représentations mais souhaitons renforcer notre action en nouant des partenariats plus étroits avec les acteurs de la **santé mentale** car c'est une prise en charge très complexe, sur le fond (ancrage culturel) et la forme (délais pour obtenir des rendez-vous...).

Certains jeunes ont des obligations de **vaccinations**, au titre de nécessités sanitaires mais aussi d'obligation scolaire. La **PMI** nous a accompagnés dans cette démarche, et nous avons pu en 2020 faire vacciner une grande partie des jeunes par petits groupes, ce qui était moins chronophage que la modalité habituelle (rendez-vous au fur et à mesure des arrivées chez un médecin référent, ce que nous continuons à faire bien sûr en fonction des besoins).



Recueil statistique établi par les infirmiers diplômés d'Etat du Pôle.

Covid 19, une gestion quotidienne et des innovations

Les protocoles de prévention, de sensibilisation mais aussi d'accompagnement des cas avérés ou suspects ont permis une gestion de crise raisonnée. L'équipe infirmière a été très rapidement dotée du matériel de protection nécessaire pour que l'ensemble des professionnels puisse poursuivre l'activité tout en renforçant sa sécurité et celle des jeunes. Le personnel infirmier s'est rendu régulièrement dans tous les lieux d'hébergement pour rappeler l'absolue nécessité d'appliquer les consignes en termes de gestes barrières et distanciation sociale. A chaque étape de la crise, nous avons pu être souples mais réactifs pour garantir aux jeunes la meilleure application et compréhension des règles : sensibilisation, explications et informations ont été prodiguées sans relâche pendant toute cette période, et nous continuons en ce sens. Le travail présentiel maintenu durant et depuis le premier confinement a permis de garder le lien et d'accompagner au mieux les jeunes dans un quotidien à plusieurs reprises bouleversé.

Enfin, lorsque les tests ont été disponibles, nous avons anticipé le déploiement des centres de dépistage en proposant de former l'équipe infirmière au prélèvement naso-pharyngé de manière à être agréés auprès de l'ARS en tant que centre de dépistage interne au Groupe addap13. Dédié à la fois à l'ensemble des professionnels du Groupe et aux jeunes accueillis par le Pôle MNA, ce centre a fonctionné trois jours par semaine (durant deux mois consécutifs) et permis également de délocaliser des dépistages nécessaires sur certains services (suite à des cas avérés) : nous avons ainsi procédé à des centaines de tests et permis une fluidité qui a contribué à alléger un grand nombre de démarches et procuré une forme de confort aux salariés et aux usagers dans cette période tellement compliquée et anxiogène. Il y a eu là une manière de « faire Groupe » dont nous avons retiré une grande satisfaction (utilité sociale) et des contacts positifs avec des salariés que nous ne connaissions pas.

Organisation des repas

► En appartement

Nous constatons que les jeunes mangent plutôt de manière équilibrée et **cuisinent** beaucoup de plats typiques de leurs pays. Une manière de maintenir un lien avec leurs racines et de partager, avec leurs pairs et leurs éducateurs, une partie de leur **identité** : cela suscite des moments positifs, une forme de bonheur et un sentiment de **fierté** à faire découvrir. Ils deviennent à leur tour des **passseurs culturels** vers la société d'accueil et c'est très valorisant ; des souvenirs remontent, des récits, c'est un moment très important. A Marseille la présence d'une maîtresse de maison est une réelle plus-value pour les aider à s'organiser et faire retour aux équipes éducatives

de ce qu'elle constate et des évolutions des jeunes (budget, hygiène...).

► En hôtel

2020 marque une **nette amélioration** grâce à l'ouverture depuis janvier au sein du Groupe addap13 de l'Entreprise d'insertion Equilibre, rattachée au Pôle MNA. Cette **cuisine centrale** qui emploie des personnels éloignés de l'emploi (insertion par l'activité économique) prépare des repas sains à partir de produits frais (circuits bio et locaux, chaque fois que possible) et est équipée de manière à pouvoir les livrer chaque jour dans les différents hébergements. Le lien entre les équipes éducatives et les cuisiniers est constant pour évaluer les besoins et les souhaits des jeunes afin d'adapter au mieux les menus, les quantités et la variété des plats. Pour mieux appréhender les représentations des jeunes que nous accueillons, nous avons mis en place un séminaire et une formation avec un médecin anthropologue : travail sur les habitudes alimentaires selon les origines géographiques et culturelles.

A l'annonce du confinement de mars, nous sommes passés de repas pris en commun à des **conditionnements individuels** que les jeunes devaient consommer dans leurs chambres pour respecter les mesures sanitaires. L'importance du repas en tant que moment d'échange collectif s'est ici bien ressentie car ces nouvelles modalités ont été difficiles à accepter pour des jeunes qui souffraient par ailleurs de l'affaiblissement des liens sociaux, et les équipes éducatives ont dû faire preuve de pédagogie.

Accompagnement aux démarches administratives

L'accompagnement du public MNA comprend une grande partie administrative, notamment autour des **documents d'identité** et des **démarches liées au séjour**, qui courent jusqu'à la majorité des jeunes et parfois se poursuivent dans leur 19^e année. Les équipes éducatives travaillent en lien avec les juristes et lorsqu'il s'avère nécessaire de poursuivre l'accompagnement éducatif individualisé au-delà de la majorité, nous étudions avec les services compétents du conseil départemental l'opportunité de soutenir une demande de contrat jeune majeur.

Ce volet administratif suscite chez les jeunes énormément d'**inquiétudes**, de questions et d'appréhensions, générant parfois un climat de tension dans le groupe ou dans la relation éducative. Les objectifs poursuivis sont la **régularisation de la situation administrative** dans le respect du projet du jeune. Nous abordons cette partie du projet éducatif individualisé en identifiant les **besoins pratiques** et en travaillant sur les freins qu'ils génèrent, de manière à être à la fois **efficaces** sur le fond et **rassurants** sur la forme pour apaiser des jeunes particulièrement anxieux au vu des enjeux que

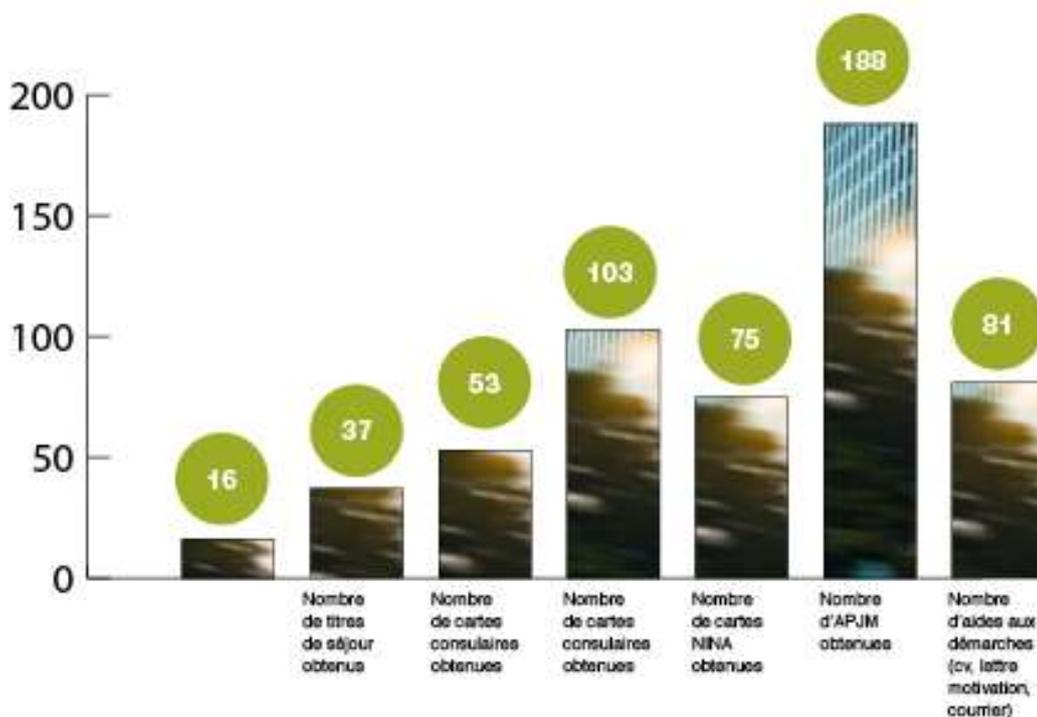


ces questions représentent pour leur avenir. Nous les accompagnons dans toutes les phases et notamment dans les démarches consulaires (consulats et ambassades de Paris, Lyon, Marseille) car les ambassades demandent majoritairement que les mineurs soient accompagnés par un adulte. Nous tissons pendant ces temps (trajets, attentes, rendez-vous) un lien de complicité très fort car nous par-

tageons là des moments particulièrement importants de leurs vies. On peut sentir un cap de confiance se franchir alors dans la relation éducative du fait de la présence de cet adulte en posture de repère fiable et sécuritaire pour aider à gravir cette marche décisive.

► Les ouvertures de comptes en banque

Résultats des démarches administratives



Grâce à un partenariat avec la Banque postale, nous pouvons y ouvrir des comptes pour les mineurs, ce qui a permis de diminuer le nombre et le volume des avances aux éducateurs et les remises d'argent en espèce. Cela est un allègement considérable, en temps et en volume administratif.

En outre, sur le plan éducatif, l'ouverture d'un compte bancaire favorise l'autonomie des jeunes et est un levier pertinent pour travailler leur responsabilisation et leur intégration de règles de gestion dont ils auront besoin par la suite pour équilibrer leur budget.

Sur le plan juridique, nous construisons avec des partenaires spécialisés des modalités pratiques d'accès aux droits dans les différentes phases des parcours du public MNA, y compris l'anticipation du passage à la majorité et l'accompagnement des démarches de jeunes souhaitant obtenir un titre de séjour. Nous réfléchissons avec eux à la faisabilité d'une plateforme juridique qui permettrait une coordination globale et la mise à disposition d'informations pour les référents éducatifs et les publics.

Sport, culture, actions collectives de loisirs

Malgré un environnement sinistré par la pandémie en matière de collectif, nous avons réussi en 2020 à **assurer une offre** culturelle, primordiale pour le développement et l'équilibre social des jeunes :

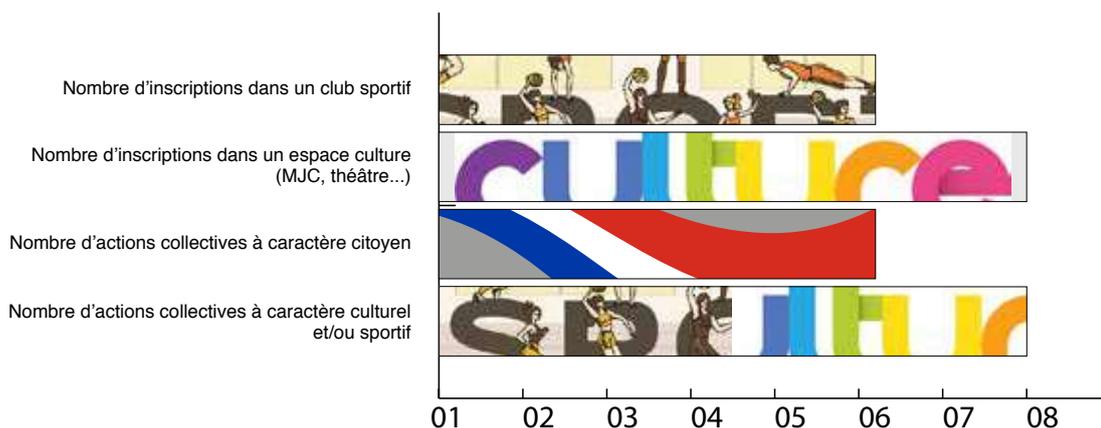
- Grâce à un partenariat avec le festival de Marseille pour la billetterie à un euro, les jeunes ont vu des **spectacles** portant sur la différence et la mixité. Un spectacle participatif et itinérant les a particulièrement touchés (mots, couleurs et musique).
- Nous avons mené des activités avec l'association Hors-piste sur l'**écocitoyenneté**.
- 27 jeunes ont participé à une journée **kayak**, avec un repas pris en commun.
- Des sorties se sont déroulées au **Frioul** dans la base de plein air gérée par le Groupe addap13.
- Plusieurs jeunes se sont inscrits dans des clubs de **football**.
- Nous avons accompagné des jeunes dans des **musées** les premiers dimanches de mois (gratuité).
- Nous avons mené une journée visite d'**Aix en Provence** : balades au cœur de la ville historique.
- Nous avons organisé des sorties **bowling** et jeux



d'adresse à Plan de campagne.

- Nous avons accompagné vers du **Foot en salle** au complexe sportif de Bouc bel Air.
- Nous avons proposé une sortie éducative **accrobranche**.

Inscriptions en activités et actions collectives



Actions collectives Ile du Frioul (base de plein air du Groupe addap13 - prévention spécialisée)

2020 a été une année complexe sur plusieurs plans : physique, psychique, sanitaire. Dans ce contexte de restriction des socialisations, il était particulièrement important dans la mesure du possible de proposer des actions et supports permettant aux jeunes accompagnés de s'épanouir et d'oublier pour un moment l'environnement pesant dans lequel nous vivons actuellement.

En août, nous pouvions mener des actions collectives en restant attentifs aux gestes barrières et à la taille des groupes. Nous avons choisi d'emmenner quatre jeunes pour une journée au Frioul sur la base de plein air du Groupe addap13.

De multiples activités nautiques leur ont été proposées : plongée sous-marine, canoë kayak, agilité sur l'eau, etc. Lors de cette journée, d'autres groupes de jeunes étaient présents, ce qui a permis des rencontres et échanges agréables et conviviaux avec de nouvelles personnes.

Ces temps d'actions collectifs sont importants dans le cadre de notre travail éducatif car ils participent à nourrir la relation éducative et favoriser la confiance sur la base de moments positifs. En l'espèce ils sont aussi un vecteur d'intégration dans le pays d'accueil, ses distractions, ses codes et sa jeunesse.

(Unité de vie éducative Arles / Saint-Martin de Crau)

- Nous participerons au repérage et au traitement des situations de traite des êtres humains car la relation d'emprise (réseaux à visée d'exploitation sexuelle ou en vue de commettre des délits) nécessite une prise en charge pluridisciplinaire spécifique ; nous nous attacherons à développer un partenariat réactif (avec l'OICEM notamment).
- Nous formaliserons des modalités permettant d'améliorer les prises en charge conjointes, et notamment une logique de co-accompagnement avec la PJJ pour les jeunes sous-main de justice.



SERVICE INSERTION PAR LE LOGEMENT



ELEMENTS DE CONTEXTE

Historiquement, le service Insertion par le logement, rattaché à la prévention spécialisée, intervenait dans l'ensemble de ses territoires, sur la base des missions suivantes, constituées et élargies au fil du temps :

- Accompagnement éducatif dans et vers le logement de jeunes accompagnés par la prévention spécialisée et hébergés temporairement dans les logements en gestion directe du service (ALT et baux glissants) ;
- Accueil des demandes de logement de jeunes accompagnés par la prévention spécialisée sur l'ensemble du département ;
- Actions collectives (socialisation des publics accueillis) ;
- Conseil technique auprès des professionnels sur les questions de logement et d'hébergement ;
- Accompagnement social éducatif lié au logement (mesures ASELL) ;
- Observation sociale de l'errance des jeunes sans abri dans le centre-ville de Marseille (gare Saint-Charles) et intervention en présence sociale (missions *Aller vers en gare* et *Maraudes mixtes*).

Le service est désormais rattaché au Pôle dédié à la prise en charge des Mineurs non accompagnés, qui comprend des fonctions hébergement (mise à l'abri et hébergements diversifiés) et la mission *Maraudes mixtes en gare Saint Charles*, est depuis le deuxième semestre 2020 conduite sous la responsabilité du service de prévention spécialisée Marseille-centre, pour des raisons de cohérences pédagogique et territoriale (équipes de prévention spécialisée de jour et de nuit sur ce secteur et sa périphérie).

L'année 2020 a été marquée par une forte ambition de structurer davantage les champs historiques d'intervention du service tout en développant de nouvelles actions permettant une mise à l'équilibre budgétaire et la mise à disposition de nos compétences spécifiques au bénéfice de problématiques émergentes dans le public jeune. La mission d'accompagnement à l'hébergement et au logement autonome demeure notre préoccupation centrale et nous la mettons en œuvre sur la base d'une approche globale d'accès aux droits, aux soins et à l'insertion sociale et professionnelle.

Une des particularités du service est la pluralité d'interlocuteurs institutionnels et de financeurs : en effet nous bénéficions de subventions de la politique de la ville de Châteaurenard et Miramas, de la DDCS et du Conseil départemental. Cette multiplicité a nécessité la mise en place d'outils d'évaluation et de méthodologies diversifiées.

LOGEMENT ALT POUR DES JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Historiquement, le service dispose d'un parc de logements dans lesquels peuvent être hébergés tempo-

rairement des jeunes (18/25 ans), accompagnés par les équipes de prévention spécialisée du Groupe. En 2020, nous avons 15 logements et cette mission a vocation à perdurer compte tenu du besoin des jeunes majeurs précaires accompagnés.

Modalités de prise en charge éducative

Notre intervention repose sur une approche concertée et pluridisciplinaire de l'accompagnement à partir du binôme formé par l'éducateur de prévention spécialisée référent du jeune et l'éducateur du service Insertion par le logement, auxquels s'ajoutent les partenaires extérieurs. Ce partage élargit le champ du diagnostic et permet en aval une répartition du travail renforçant l'efficacité de l'accompagnement.

Le bail est signé par les trois parties : d'une durée de trois mois, il est renouvelable une fois, ce qui rend possible l'amorce d'un projet professionnel et favorise l'accès direct au logement autonome par la suite. Notre travail éducatif porte sur un apprentissage des règles de fonctionnement, l'amorce et la concrétisation du projet professionnel, la mise à jour des droits et l'apprentissage des devoirs, la recherche de logement autonome ou de solutions adaptées à la problématique du jeune. Nous travaillons quelquefois sur de la médiation familiale lorsque le retour en famille est possible/souhaité et ne représente pas un danger.

Concernant les modalités d'admission en logement ALT, une demande écrite, établie par l'éducateur référent du jeune et signée par son responsable de service, est transmise au service Insertion par le logement. Après entretien tripartite entre le jeune, l'éducateur « logement » et l'éducateur de prévention spécialisée, une évaluation est faite qui englobe aussi les problématiques « hors logement » : santé, insertion professionnelle, stabilité personnelle, respect des rendez-vous éducatifs... Notre équipe s'assure d'une capacité d'autonomie et de la faisabilité du projet dans la durée.

Si les conditions paraissent réunies, soit le jeune entre dans nos hébergements, soit nous recherchons une autre solution, en fonction de la situation de chaque jeune et de nos propres disponibilités. Selon l'orientation retenue et les objectifs définis ensemble, un contrat d'hébergement adapté à chaque situation est co-signé. Le travail sur les objectifs est réalisé en amont par l'éducateur référent. Les règles de fonctionnement sont transmises et discutées avec le jeune. Pour l'ensemble des demandes reçues, à quelques rares exceptions près, nous instruisons les fiches SIAO hébergement et pour les jeunes disposant de ressources, la recherche de logement.

Dès l'arrivée du jeune en logement, l'équipe éducative travaille les orientations diverses en lien avec les souhaits du jeune (CHRS, Résidences sociales, FJT, lieu de vie communautaire...) afin d'éviter toute sortie sèche du logement. L'équipe peut mener un travail de médiation en direction de la famille du jeune hébergé et pour ces situations-là, nous constatons qu'après un

temps d'éloignement physique et notre travail éducatif de médiation, un retour au foyer est généralement effectué dans de bonnes conditions. Le dispositif ALT peut faire fonction de SAS avant de trouver le logement et la formule adaptés à chaque situation.

En 2020, **38 demandes d'admission en logement ALT** ont été transmises au service par les équipes de prévention spécialisée du Groupe.

Modalité de prise en charge en termes d'hébergement

Nous avons maintenu à l'identique le parc des 15 logements financés par l'ALT depuis le dernier agrément obtenu (période 2015-2020) :

- 13 logements de type T1 ;
- 1 logement de type T2 ;
- 1 chambre.

Nous meublons ces logements a minima.

Situation géographique des hébergements et des lieux d'accueil du public jeune

- 7 logements à Marseille ;
- 4 logements à Arles ;
- 2 logements à Miramas ;
- 1 logement à Châteaurenard ;
- 1 logement à Saint Martin de Crau.

Durée moyenne de séjour

- Les contrats d'occupation sont d'une durée de 3 mois, renouvelable une seule fois, sauf situation exceptionnelle (ex : confinement lié à la situation sanitaire en mars 2020).

Motifs de l'hébergement en 2020

- 24 ruptures familiales,
- 1 décohabitation,

- 3 violences familiales,
- 7 vivaient en hébergements précaires,
- 1 sortant de l'ASE,
- 1 sortant d'incarcération.

En 2020, durant les confinements, les situations des jeunes se sont figées. La mise à l'arrêt de différents secteurs d'activité a retardé toutes les démarches administratives et les dynamiques d'insertion du public en ont été impactées. Nous avons donc prolongé exceptionnellement la durée de l'hébergement en logement temporaire durant cette période et pendant ce temps en suspens, nous avons surtout pallié les besoins élémentaires (soins et alimentation).

Plusieurs outils d'évaluation ont été mis en place afin de structurer notre action d'accompagnement. Tout d'abord, des évaluations sont faites régulièrement sur le projet du jeune, avec lui et son éducateur référent de prévention spécialisée. En parallèle, nous rencontrons régulièrement les partenaires concernés par le suivi du jeune. Les situations des jeunes sont examinées et débattues lors des réunions hebdomadaires de l'équipe du service, toujours en lien étroit avec les éducateurs de prévention spécialisée. Enfin, les comités techniques ainsi que les comités de pilotage dans le cadre de la politique de la ville de Miramas permettent d'assurer un suivi de l'action.

Nous avons dû en fin d'année nous résoudre à réduire le nombre de logements pour différentes raisons : vétusté et/ou emplacements géographiques sensibles, et recherche d'équilibre budgétaire nous amèneront à fonctionner sur la base de **12 logements en 2021**.



PRISE EN CHARGE DE MINEURS « INCASABLES »

En juillet 2019, le service Insertion par le logement a accueilli une jeune fille mineure au profil « incasable » et suite à la réussite de cet accueil atypique et délicat, nous avons été sollicités par l'Aide sociale à l'enfance afin d'accueillir d'autres jeunes mettant en échec leurs structures d'accueil. C'est ainsi qu'au cours du second semestre 2020, nous avons pris en charge six mineurs « incasables » dont quatre sont actuellement accompagnés et hébergés, deux à Marseille et deux à Arles. Il s'agit de mineurs orientés par l'ASE par l'intermédiaire des MDS de l'ensemble des Bouches-du-Rhône. Ces jeunes ont un rapport défaillant avec le cadre institutionnel classique, la vie en collectivité et les contraintes liées à l'accompagnement éducatif. Leurs parcours institutionnels et personnels sont émaillés de ruptures, de rejets et de souffrance importante. Leur vulnérabilité peut être décuplée par des comportements à risques (addictions, conduites sexuelles...) et/ou des troubles psychiatriques assortis de refus de soins. Leur prise en charge financière est assurée par l'Aide sociale à l'enfance par le biais d'un prix de journée.

Les quelques situations décrites ci-dessous donneront à voir mieux que tout la spécificité de ce type de prise en charge (les prénoms ont été volontairement modifiés dans un souci de confidentialité).

- Majid est un consommateur régulier de cannabis. Un travail autour de l'addiction et de la frustration est nécessaire. Cependant, la verbalisation de cette addiction et de toute autre problématique reste difficile pour ce jeune qui n'a de cesse de tester la relation à l'autre. « Je ne te connais pas, je ne parlerai pas de moi ni de ma vie (...) tu n'as rien à savoir de moi, tu es personne pour moi. » Majid a constamment changé d'éducateur référent, tant au niveau des services de l'ASE que de la PJJ.
- Nassredine est un jeune se trouvant en errance permanente. Il souhaite « rester dans les gares comme ça je peux aider les personnes ». Nassredine évoque régulièrement son ennui et donc son besoin d'errer. Ce jeune souffre également de troubles du comportement et cognitifs. Ces déficiences impactent fortement les actes de Nassredine. En effet, il a volé du cannabis au sein d'un réseau de stupéfiants et l'a ensuite remis aux policiers d'une autre ville en leur déclarant : « Pour vous remercier de me trouver un foyer d'urgence cette nuit, je vous donne le cannabis du réseau. » Nassredine a temporairement été hébergé dans un appartement. Dès la première nuit, l'éducateur d'astreinte ainsi que le veilleur de nuit ont été contactés. Ce dernier s'est rendu sur place et a découvert l'appartement dans un état déplorable, d'autres jeunes présents sur place qui se tiraient mutuellement sur le corps des billes d'air soft à l'aide d'un pistolet et à bout portant.

- Clara est une jeune majeure. Elle multiplie les problématiques (addiction, prostitution, trouble du comportement...). Les passages à l'acte sont récurrents : Clara a jeté son four par la fenêtre suite au fait que l'équipe éducative n'avait pas répondu dans l'immédiat à ses appels. Passionnée par les animaux, elle a acheté un serpent sur le Bon Coin. Clara se déplaçait dans la ville avec son serpent qui tombait régulièrement au sol et de fait terrorisait les passants.
- Lola a téléphoné car elle souhaitait se rendre à la plage avec une éducatrice. Cela n'étant pas envisageable dans l'immédiat, elle s'est procuré une bouée licorne et a transformé son appartement en une véritable piscine.
- Bachir consomme régulièrement du cannabis et face au manque il peut se montrer violent. Nous prenons alors le temps d'être présents et de le rassurer lorsque la frustration devient prégnante. « Je voudrais être comme tout le monde et avoir une famille. Je voudrais être adopté. » De longs temps d'échanges, parfois plus de quatre heures, permettent à Bachir de s'apaiser. Quand il est débordé par ses émotions, il peut détruire les objets et le matériel se trouvant à proximité de lui. A de nombreuses reprises Bachir dira : « je n'arrive pas à m'arrêter même si je sais que ce n'est pas bien. » La police et les pompiers ont dû intervenir afin de poser une limite à ce jeune qui ne cesse de tester le cadre posé et de multiplier les mises en danger.
- Maxime est arrivé tardivement sur notre service, un mois avant sa majorité. Ce jeune a toujours évolué dans un milieu banalisant la criminalité. « Le sang, une fois que tu y as goûté, c'est comme un chien, tu ne peux plus t'arrêter. »

Un travail partenarial de proximité a été entrepris avec les MDS afin de réceptionner des rapports de candidatures de jeunes auxquels notre offre de prise en charge atypique semble correspondre. Du fait de la mise en échec de précédents placements, notre service propose une alternative avec une prise en charge éducative la plus souple et flexible possible tout en restant contenante, dans une gestion « cousu main » de la frustration et de la limite, récurrente pour les jeunes accompagnés dans ce cadre.

Modalités de prise en charge éducative

Chaque jeune accueilli au sein de notre service bénéficie d'un projet éducatif individualisé, conformément à la loi n° 2007-293 du 05 mars 2007.

La prise en charge éducative de ces jeunes prend la forme d'un accompagnement quotidien par notre équipe de travailleurs sociaux mais également par des partenaires extérieurs. En effet, nous travaillons en collaboration étroite avec les institutions impliquées dans les situations (ASE, MDS, MDA, PJJ, Missions locales...) ainsi qu'avec des associations et partenaires de terrain (DAVEQE, USIA, Amicale du Nid,



CMP, Culture du cœur...). Un suivi de la situation pénale des jeunes en parcours judiciaire est également mis en place avec la PJJ et/ou le SPIP. Outre le soutien quotidien et les entretiens individuels l'accompagnement porte sur les domaines suivants :

- Un **suivi santé** en lien avec les partenaires extérieurs : accompagnements médicaux, échanges relatifs aux addictions, travail en vue de l'acceptation d'un suivi psychologique...
- La réintégration d'un **cursum scolaire** car ces jeunes sont souvent déscolarisés (apprentissage, stage) et/ou la recherche des solutions d'**insertion** les plus adaptées: chantiers éducatifs...
- Des démarches de **régularisation administrative**. Il s'agit notamment d'apporter une aide à la constitution de dossiers de demande de nationalité française, ou de contrats jeune majeur. Il s'agit là de faire prendre connaissance et conscience de la gestion d'un budget, demande de nationalité, CNI, recensement mais également un retour au droit commun (Pôle emploi, CAF...) qui amorce la possibilité de projection.
- L'**inclusion sociale** et la mobilisation des ressources du jeune via l'accès au sport et à la culture, notamment avec les services de préventions spécialisée et le service Prévention sport collège du Groupe addap13.

L'équipe éducative doit constamment faire preuve d'adaptation face aux comportements, besoins spécifiques et changements d'humeur des jeunes suivis. Elle doit équilibrer l'accompagnement entre la liberté et la souplesse accordées à ces jeunes et une vigilance accrue afin de prévenir les risques liés à leur vulnérabilité. Les objectifs fixés avec ces jeunes sont adaptés à leurs problématiques et prennent en compte le temps nécessaire pour les atteindre. Au cours d'entretiens nous définissons des objectifs principaux à la hauteur des possibilités de chacun, les modalités de leur mise en place et les solutions à privilégier à la sortie de l'hébergement, en fonction de leurs potentialités et de leurs besoins (appartement thérapeutique, logement autonome, foyer, lieu de vie, institut médico-social, scolarisation, retour en famille...). Ainsi, la durée de la prise en charge éducative des jeunes incasables varie d'une situation à l'autre.

Compte tenu des profils et besoins spécifiques de ces jeunes, notre service a fait le choix de proposer deux types d'hébergement : le logement temporaire ou la chambre d'hôtel. Nous avons été amenés à revoir régulièrement les modalités d'hébergement des jeunes en prenant en considération les éléments suivants :

- Le **degré d'autonomie** en matière de logement (courses, cuisine, linge, visites à domicile...).
- La **tenue du logement** (hygiène, rapports avec le voisinage et les parties communes...).
- La **sécurité du jeune** (changements réguliers d'hé-

bergement du fait de menaces ou agressions subies à proximité du lieu).

- Le **besoin d'encadrement** des jeunes.
En 2020, quatre jeunes ont été hébergés en hôtel et deux en appartements meublés (Arles et Marseille).

Concernant l'ensemble de ces mineurs, une astreinte cadre est effective toute l'année de 20 h à 8 h en semaine et 24h/24 le weekend. Elle permet la gestion des alertes et urgences, maintient le lien avec les équipes éducatives, les surveillants de nuit, les jeunes et les hôteliers. Le cadre d'astreinte est en capacité d'intervenir à distance par téléphone via des consignes données aux intervenants. Il peut également se déplacer sur site ou aller récupérer un jeune sortant par exemple des urgences en pleine nuit. Quel que soit le mode d'hébergement (hôtel ou appartement), l'équipe éducative est joignable et présente en journée et en soirée auprès des mineurs. Une veille éducative le dimanche permet au cadre d'astreinte de mobiliser un éducateur pour intervenir auprès d'un jeune qui en ferait la demande, en cas d'urgence signalée.

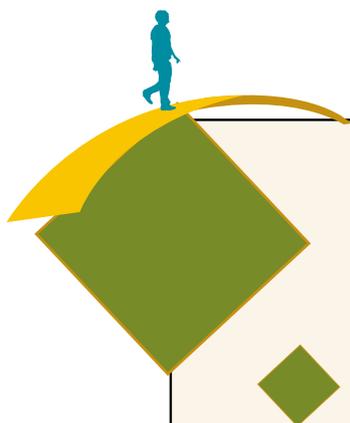
Le service peut également s'appuyer sur les ressources internes pour assurer l'effectivité de ces astreintes. En effet, les gérants et les veilleurs de l'hébergement hôtelier du Pôle MNA (Marseille et extérieurs) garantissent la sécurité des lieux et organisent avec l'équipe éducative et le chef de service éducatif des transmissions relatives aux présences/absences des jeunes sur les établissements (réceptions des hôtels ouvertes 24h/24 et 365 jours par an).

Compte tenu des problématiques auxquelles l'équipe doit faire face dans l'exercice de cette mission, nous avons mis en place des séances de supervision spécifiques. Une fois par mois, l'ensemble de cette équipe éducative bénéficie de deux heures de travail avec une psychologue clinicienne pour se poser, évoquer les difficultés rencontrées, aborder le travail d'équipe et élaborer collectivement des pistes d'amélioration.

A compter du 1^{er} janvier 2021, le chef de service éducatif remettra à chaque jeune lors de son admission les documents suivants :

- Contrat de séjour.
- Règlement de fonctionnement.
- Livret d'accueil.





Mineurs « incasables »

- 1 mineur accueilli, jusqu'en juin 2020.
- 6 mineurs accueillis, de juin à décembre 2020 (4 garçons et 2 filles, entre 16 et 18 ans).

Perspective 2021 : 10 mineurs.

ACCOMPAGNEMENTS DANS LE CADRE DE MESURES ASELL

L'accès à un logement autonome est l'un des passages obligés vers l'indépendance et l'insertion sociale des jeunes. Pour mener cette mission nous nous inspirons de la philosophie du « logement d'abord » qui considère le fait d'être logé comme un point de départ du parcours d'insertion au lieu qu'habituellement l'accès au logement est envisagé comme une dernière étape signifiant l'aboutissement de ce parcours.

En 2020, **nous avons accompagné 10 situations de jeunes âgés de 18 à 25 ans, seuls ou en couple avec ou sans enfants.**

Ces jeunes étaient pour la plupart accompagnés par des éducateurs de prévention spécialisée du Groupe addap13 et issus des quartiers prioritaires. L'un d'entre eux a été orienté par un partenaire (bailleur). Ils étaient tous en situation précaire. Neuf d'entre eux étaient sans domicile fixe et une vivait avec un enfant dans un logement insalubre. Ils avaient tous une fragilité financière due à des parcours chaotiques d'insertion par l'emploi et avaient très peu de soutien de leur famille. En majorité, ils ont fui des situations familiales complexes et ces ruptures ont eu un impact significatif sur leurs trajectoires de vie.

Notre accompagnement a pris en compte la globalité de leurs situations et les événements qui ont parcouru leur vie durant cette année 2020. La pandémie et les confinements ont provoqué des réactions différentes chez chacun d'entre eux. Certains ont saisi cette opportunité pour travailler (secteur alimentaire en manque de main d'œuvre), d'autres se sont renfermés sur eux-mêmes et ont évité d'avoir des contacts avec l'extérieur. Nous les avons tous aidés à surmonter cette situation inédite en fournissant masques, produits d'hygiène et colis alimentaires mais surtout en les soutenant psychologiquement, en les rencontrant ou en leur téléphonant régulièrement.

- Huit jeunes sur dix ont continué d'effectuer des démarches pour faire évoluer leur situation : sept sont en emploi ou en formation qualifiante, un continue de rechercher activement un emploi.
- Les deux autres, impactés psychologiquement par

leur situation familiale, retravaillent leur projet d'insertion avec les éducateurs de prévention.

Aujourd'hui, **sept jeunes sont locataires tout en travaillant** et en se formant pour leur devenir et trois ont fait le choix de retourner dans leur famille pour être protégés (violence d'un conjoint, maladie...).

Nous avons fait le choix de ne pas renouveler cette mission car l'équilibre budgétaire est difficile à tenir et la mission est très chronophage. Aussi privilégions-nous pour l'instant les autres pans de notre activité et avons-nous proposé aux jeunes concernés un accompagnement global en milieu ouvert afin de stabiliser leurs situations.

EXPERTISE TECHNIQUE DES DEMANDES DE LOGEMENT

Dans les services de prévention spécialisée hors Marseille, nombreuses sont les sollicitations (internes et externes) en matière de logement. Nous nous sommes donc tenus à disposition afin d'assurer un appui au profit de jeunes majeurs vulnérables, connus par les équipes de prévention spécialisée ou orientés par le biais du dispositif Garantie jeunes (Missions locales) ou les services de l'Aide sociale à l'enfance.

Concernant Arles et Saint Martin de Crau **45 personnes** ont été reçues et accompagnées en 2020 dans le cadre de leur demande d'hébergement ou de logement dont :

- 6 ont intégré notre parc de logements temporaires,
- 4 ont été admises en résidence sociale (1 à ALO-TRA, 3 à ADOMA) grâce à un fort partenariat et à l'accompagnement conjoint des éducateurs de prévention spécialisée et de notre service.

Concernant Chateaufort en 2020, **5 personnes** ont été accueillies, 2 filles et 3 garçons (3 hébergements en famille et 2 par des tiers ; 3 sans ressources et 2 avec de faibles revenus ; 2 subissaient des violences familiales, 1 était en décohabitation).

- 1 a intégré un de nos logements temporaires ;

- 1 admission en CHRS,
- 2 sont en accompagnement par notre service,
- 1 personne dont on n'a plus de nouvelles.

RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE

En 2020, l'équipe éducative a été renforcée afin d'accompagner au mieux les personnes hébergées : deux éducateurs spécialisés, une stagiaire IRTS (dernière année) et un stagiaire IMF (première année). Notre équipe est pluridisciplinaire (éducateurs spécialisés, CESF, CSE de formation juridique) et nos échanges réguliers permettent des regards croisés sur la situation des jeunes. Nous sommes vigilants à nous former constamment en matière de prévention et réduction des risques (addictions, prostitution, grandes détresses...) afin de repérer au mieux les situations de danger.

Nous projetons le recrutement d'un personnel compétent en matière de santé mentale afin de développer cette pluridisciplinarité interne et proposer un accompagnement au plus près des besoins repérés.



ENTREPRISE D'INSERTION EQUILIBRE





PRÉSENTATION ET CONTEXTE DU PROJET

Le restaurant d'insertion Equilibre, rattaché au Pôle MNA du Groupe addap13, a vocation à élaborer, à partir d'une cuisine centrale, des repas sains majoritairement destinés aux mineurs non accompagnés pris en charge par le Pôle MNA (entre 400 et 450 jeunes).

Ce public étant majoritairement hébergé dans des hôtels, les équipes éducatives s'étaient appuyées dans un premier temps sur des restaurants dans lesquels se prenaient les repas du soir et des snacks et boulangeries où ces jeunes allaient retirer des repas/sandwiches à midi. En termes d'équilibre nutritionnel et de modalités éducatives, ce système a rapidement montré des limites certaines, sans oublier des facturations et contrôles qui pesaient sur les équipes éducatives et administratives du Pôle.

En parallèle, le Groupe addap13 avait acquis une véritable expérience en matière d'insertion par l'activité économique (via l'association AIAES – chantiers d'insertion) et était très sensibilisé, de par sa mission « historique » de prévention spécialisée dans les quartiers sensibles du département, aux problématiques du chômage massif impactant les publics peu qualifiés.

L'implantation du Pôle MNA, aux côtés d'autres équipes du Groupe, dans de nouveaux locaux situés dans le 3^e arrondissement, particulièrement précarisé, a été une forme de déclencheur et il a été décidé de placer la restauration des Mineurs non accompagnés au cœur d'un projet solidaire. C'est ainsi, à la faveur du potentiel matériel de ce nouveau lieu, qu'a été prise la décision de faire élaborer les repas de ces jeunes migrants par des salariés en insertion qui retrouveraient là une utilité sociale et des opportunités d'insertion durable sur le marché du travail à l'issue de leur contrat d'insertion.

Le projet a démarré en janvier 2020 avec une équipe constituée de la manière suivante

6 postes permanents

- Un directeur,
 - Un économiste,
 - Une cheffe cuisinière,
 - Deux encadrants,
 - Un administratif,
- Auquel s'ajoute un tiers temps de CIP.

10 salariés en insertion avec une montée en charge jusqu'à 14 postes en fin d'année

- Huit commis de cuisine,
- Quatre polyvalents (cuisine, ensachage, livraison),
- Deux livreurs.



Les objectifs arrêtés en concertation avec les financeurs étaient les suivants : préparation de 100 repas par jour au démarrage avec une montée en charge progressive jusqu'à atteindre **600 repas par jour en septembre 2020**.

UN DÉMARRAGE PROGRESSIF

En début d'année suite à des retards dans la livraison de la cuisine, nous décidons de louer la cuisine du centre social de Saint-Mauront, à proximité des locaux du Pôle au bd de Briançon, de manière à rôder notre fonctionnement et mettre au poste les salariés en insertion. Quatre jours par semaine 50 repas sont préparés que les mineurs viennent prendre sur place dans la salle du centre social.

Nous avons intégré notre propre cuisine le 17 février et sommes alors montés en charge : d'abord à hauteur de 100 repas par jour et près de 150 en mars. Les repas étaient pris sur place par roulement à midi dans une salle aménagée à cet effet comme un self-service, avec maintien au chaud des plats. Le projet était à ce moment-là de créer en parallèle un réfectoire satellite dans lequel nous acheminerions une partie des repas.

UNE BRUSQUE ACCÉLÉRATION AU PREMIER CONFINEMENT

Le 17 mars les mineurs sont confinés dans les hôtels et les restaurants ferment... le problème de leur alimentation est alors posé avec une acuité nouvelle, qui accélère notre montée en charge de manière imprévue puisque nous décidons collectivement d'assurer 550 repas par jour, soit 225 déjeuners et 225 diners 5 jours sur 7.

Cette montée en charge rapide s'opère en outre avec une équipe réduite, certains salariés étant absents pour garde d'enfants. Et tous les repas sont à livrer puisque les mineurs ne peuvent plus se déplacer.

L'équipe de permanents et les salariés en insertion présents ont relevé cet énorme défi et nous avons pu nous appuyer sur le soutien sans faille d'autres équipes et associations du Groupe addap13 dont le travail était limité par le confinement.

Nous avons acheté des glacières permettant de conserver les repas en livraison (norme HACCP) et bénéficié du prêt de camions par l'AIAES dont les chantiers d'insertion étaient provisoirement suspendus. Des médiateurs de l'AMCS, des salariés de l'AIAES, des éducateurs sportifs de Prévention sport collège et des éducateurs de prévention spécialisée ont assuré avec nous par roulement l'ensachage et la livraison des repas (deux livreurs pour les déjeuners et deux pour les diners).

En parallèle la Fondation de France nous a contactés dans le cadre de son propre projet d'acheminement de repas aux personnes les plus démunies dont la crise aggravait la situation. Nous avons accepté de préparer dans ce cadre 100 repas supplémentaires par jour que venaient chercher dans nos locaux les Restaurants du cœur.

Le projet solidaire que nous avons conçu a trouvé toute son expression dans cette période, certes éprouvante pour l'ensemble d'une jeune équipe, mais gratifiante en termes d'utilité sociale et de coopérations internes : nous nous sommes trouvés en situation de « faire Groupe » et c'était extrêmement positif et chaleureux.

DES ADAPTATIONS CONTINUES ET UNE INSCRIPTION DANS LE PARTENARIAT

Au déconfinement en mai nous avons maintenu les 550/600 repas par jour mais en adoptant un système de paniers repas à venir chercher au bd de Briançon puisqu'il n'était plus question de repas pris en mode collectif. Nous avons pour ce faire adapté nos plages horaires aux besoins des jeunes et conservé le mode livraison uniquement pour les hôtels éloignés de moyens de transport. Nous avons alors retrouvé un fonctionnement autonome avec le retour de l'ensemble des salariés.

Nous avons profité de ce fonctionnement presque normal pour aborder alors une réflexion de fond que l'urgence avait empêché de mettre au travail : « alimentation et culture ». Un anthropologue spécialiste de cette question a mené un séminaire de formation avec nos salariés, des équipes éducatives du Pôle MNA et des mineurs ; cet apport méthodologique a permis d'adapter nos menus à l'envie et aux goûts des jeunes sans perdre bien sûr en qualité ni équilibre nutritionnel.

En parallèle la cuisine a régulièrement intégré des mineurs non accompagnés en tant que stagiaires, ce qui a été un apport certain car ils se sont faits naturellement ambassadeurs auprès des autres du soin que nous avons de leur satisfaction et de la qualité de nos préparations. En retour ils ont pu expliquer certaines de leurs demandes à l'équipe et cette passerelle a été source constante d'enrichissements mutuels et de moments partagés positifs pour tous.

L'équipe s'est adaptée aux demandes successives qu'entraînent l'emploi du temps des jeunes (scolarisés ou pas, en stage, pique-niques pour le lendemain, froid/chaud), les régimes particuliers, etc., ce qui mérite d'être souligné car cela entraîne des fluctuations qu'il s'agit de gérer au jour le jour, en matière de stock, de logistique et de préparation... avec des salariés en insertion qui sont parfois absents et restent un public dont l'accompagnement est constant.





Nous nous sommes également résolument inscrits dans une philosophie de l'anti gaspillage car tous les repas préparés n'étaient pas retirés par les mineurs : nous nous sommes adressés pour ce faire à l'équipe des maraudes mixtes dont le public est extrêmement démuné et avons poursuivi le partenariat avec la Fondation de France et les Restos du cœur de manière à écouler tout ce qui n'était pas consommé et conserver la dimension solidaire et socialement utile du travail de notre équipe.

Le deuxième confinement nous a trouvés davantage préparés : nous avons repris la livraison sur tous les hôtels marseillais et trois hôtels supplémentaires hors Marseille (deux à Vitrolles et un au Rove). Nous avons acheté deux véhicules réfrigérés et l'équipe est montée à 14 salariés en insertion.

En parallèle à notre activité centrale en direction des mineurs, nous avons pu répondre aux demandes de repas de salariés du Groupe (notamment du siège social) et de préparations de buffets pour des événements internes, qui se sont trouvés cependant drastiquement réduits du fait des mesures imposées par la crise sanitaire. Nous sommes également en capacité de répondre à des besoins ponctuels que peuvent rencontrer d'autres métiers du Groupe, notamment à l'occasion d'évacuations comme celle en automne du Petit Séminaire (préparation des repas pour la population abritée de manière transitoire dans un gymnase).

En fin d'année nous avons mis notre réseau et notre logistique à disposition du centre social des Escourties qui désirait distribuer des « boîtes de Noël » à des personnes à la rue : nous avons fait le lien avec l'équipe des maraudes, ajouté aux colis une petite touche gourmande et poursuivi ainsi notre inscription dans des initiatives solidaires.

Nous fabriquons actuellement une moyenne de 580 repas par jour.

LES ENJEUX ET ÉCHÉANCES TECHNIQUES

Nous sommes d'ores et déjà dans les normes de la future labélisation Egalim en matière de pourcentages d'achats d'aliments BIO et de recours aux circuits courts et écoresponsables.

Nous travaillons à être dans les normes d'un agrément livraison DDPP (travaux d'aménagement nécessaires) car nous livrons plus de 30 % de notre production.

Le dialogue de gestion avec la Direccte est mené sur une base très constructive et ces points d'étape sont une aide véritable à la conduite du projet.

LE VOILET INSERTION

Les contrats des salariés en insertion sont signés pour

une durée de 6 mois renouvelables à hauteur de 24 mois consécutifs. En termes de renouvellement, nous nous adaptons aux situations et parcours individuels dans l'intérêt de chacune des personnes mais nous tablons sur une moyenne de 9 mois d'emploi dans notre structure.

En 2020 nous avons embauché **24 salariés en insertion**, dont 11 sont encore en emploi chez nous.

Sur les 13 autres nous comptons :

- 8 personnes en sortie positive vers l'emploi ou la formation (soit 61,5 %),
- 4 personnes en recherche d'emploi,
- 1 personne en longue maladie.

Nous considérons ce début comme plutôt prometteur compte tenu de la crise et d'un marché du travail fermé en restauration.

Nous avons un partenariat de qualité avec Multi restauration méditerranée.

Cette entreprise a mené deux infos co auprès de nos salariés.

Ils ont accueilli des salariés d'Equilibre pour des périodes de « mise en situation professionnelle » dans le cadre de leur parcours d'insertion. Ces stages peuvent déboucher par la suite sur des formations accompagnées, ou directement sur des emplois.

Nous avons plaisir à communiquer ici à titre d'exemple le message d'une salariée venant de réussir son examen chez Multi restauration « **Bonjour à vous désolé de vous déranger mais je voulais vous dire que j'ai passé l'examen aujourd'hui qui c bien passé on a fait poulet basquaise et tarte au flan parisienne c'est juste pour vous dire merci merci beaucoup tous à c grasse a vous que j'ai exaucé mon rêve merci bonne soirée.** »

En 2020, nous n'avons pu tenir qu'un seul des deux comités de pilotage prévus, pour cause de pandémie. Il a réuni tous les partenaires de terrain liés à l'emploi et permis de faire un point sur les sorties dynamiques, les perspectives et besoins recensés en matière de formation, etc.

- Dégager d'autres partenariats permettant des mises en situation professionnelle pour les salariés en insertion.
- Rétablir le réfectoire sur place dans les locaux de Briançon : nous voudrions faire de ce lieu une opportunité de mixité entre publics, éducateurs du Pôle MNA et autres intervenants du Groupe.
- Mettre en œuvre le réfectoire satellite dont la crise a empêché la réalisation.
- Réfléchir à l'opportunité de création d'une deuxième cuisine centrale en direction des mineurs non accompagnés du Pôle hébergés en dehors de Marseille : cette extension permettrait à la fois de créer davantage d'emplois et de conserver la pleine cohérence de notre projet en acheminant des repas à l'ensemble du public hébergé par le Groupe.







Groupe addap13
éduquer dans la rue

Groupe association départementale pour le développement des actions de prévention 13
Pôle Mineurs non accompagnés